

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 03 juillet 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR AVIS
Acte 65-2026	Plan de mobilité

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable sur la délibération relative au plan de mobilité.

Document annexé.

A Saint Etienne le 03 Juillet 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président de la Formation, de
l'International et de l'Europe

Alain TROUILLET
Pour le **Président et par délégation,**
Alain TROUILLET
Vice-Président chargé de la Formation,
de l'International et de l'Europe

MEMBRES : 39
QUORUM : 20

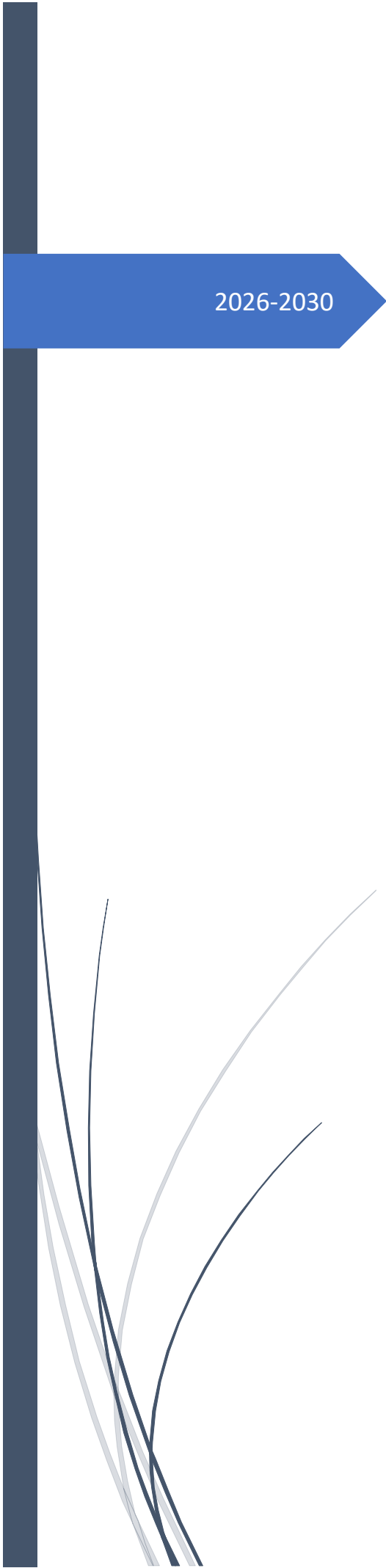
REPRESENTES : 12

PRESENTS : 15

POUR : 27

CONTRE : 00

ABST : 0

A thick dark blue vertical bar runs along the left edge of the page. A blue arrow-shaped graphic points to the right, containing the text '2026-2030'. In the bottom left corner, there are several thin, curved, light blue lines that sweep upwards and to the right.

2026-2030

Plan de mobilité

De l'Université Jean Monnet

SOMMAIRE

Préambule	4
1 Contexte	4
1.1 Enjeux socio-environnementaux	4
1.2 Pourquoi un plan mobilité employeur à l'UJM ?	5
1.3 Contexte réglementaire et démarches partagées.....	5
2 Les campus de l'Université Jean Monnet	6
2.1 Les campus stéphanois.....	6
2.2 Le campus roannais	7
3 Pilotage de la démarche	7
3.1 Une phase de diagnostic et d'état des lieux.....	8
3.2 Une phase de réflexion collective	8
3.3 Une phase de rédaction du plan de mobilité	8
3.4 Gouvernance de la démarche : mise en place d'un COPIL mobilité.....	8
3.5 Synthèse des grandes étapes de la démarche :	9
4 Diagnostic des mobilités à l'Université : les résultats des enquêtes mobilités et du bilan carbone.....	10
4.1 Principaux résultats concernant les déplacements des personnels.....	10
• <i>Caractéristiques des trajets</i>	10
• <i>Mode de déplacement principal</i>	11
• <i>Transports en commun</i>	11
• <i>Déplacements professionnels inter-campus</i>	11
• <i>Les déplacements domicile-travail de demain</i>	12
4.2 Principaux résultats concernant les déplacements des étudiants	13
• <i>Caractéristiques des trajets</i>	13
• <i>Mode de déplacement principal</i>	13
• <i>Transports en commun</i>	13
• <i>Déplacements inter-campus</i>	13
• <i>Contraintes liées à l'usage de la voiture individuelle</i>	14
• <i>Déplacements liés au retour au domicile des parents</i>	14
• <i>Les déplacements domicile-lieu d'études de demain</i>	15
5 La structuration du plan d'actions pour une mobilité responsable	18
5.1 AXE 1 : Déplacements quotidiens (domicile-travail et domicile-lieu d'études)	18
5.2 AXE 2 : Déplacements professionnels	21
5.3 AXE 3 : Déplacements longues distances des étudiants	23
5.4 Fiches actions	23

Action 1- Déploiement de l'installation de garages à vélos sécurisés.....	24
Action 2- Mise en place de bornes de réparation de vélos sur les sites	25
Action 3 - Identifier les espaces sanitaires avec douche sur chaque site et communiquer auprès du personnel – Équipement progressif des sites en douches	26
Action 4- Prêts annuels de vélos mécaniques	27
Action 5 - Dispositif d'aide à l'achat d'un vélo/trottinette/équipement de sécurité	28
Action 6 - Organisation de bourses aux vélos et ateliers d'initiation à la mécanique vélo.....	29
Action 7 - Mise à disposition d'une cartographie des itinéraires vélos inter-campus	30
Action 8 - Formations pour accompagner la pratique du vélo.....	31
Action 9 - Faciliter la mise en relation des personnels pour le covoiturage	32
Action 10 - Communauté de covoiturage intercampus Mov'ICI	33
Action 11 - Prêts courte durée de vélos à assistance électrique (déplacements domicile-travail)	34
Action 12 - Forfait Mobilité Durable (FMD).....	35
Action 13 - Prise en compte des enjeux de transport lors de la création des emplois du temps étudiants.....	36
Action 14 - Augmentation de la prise en charge partielle du titre de transport en commun public	37
Action 15 - Maintien du Label Employeur Pro-Vélo	38
Action 16 - Renforcer la communication sur les bons plans mobilité auprès des étudiants et personnels	39
Action 17 - Organisation d'actions de sensibilisation aux mobilités durables dans le cadre d'évènements institutionnels ou d'évènements régionaux/nationaux.....	40
Action 18 - Communiquer sur le Plan de mobilité et les bons plans mobilité lors de la journée IN41	41
Action 19 - Identifier des espaces de coworking sur chaque site	42
Action 20 - Dispositif de prêt de Vélos à Assistance Electrique pour les déplacements inter-sites	43
Action 21 - Réduire les déplacements aériens sur le territoire métropolitain.....	44
Action 22 - Possibilité de voyage en 1 ^{ère} classe pour les trajets en train de plus de 6h.....	45
Action 23 - Mise à disposition de cartes STAS-STAR pour les déplacements inter-campus et des agglomérations stéphanoise et roannaise	46
Action 24 - Mutualisation de la flotte de véhicules de service pour les déplacements professionnels	47
Action 25 - Intégrer les formations à la mobilité écoresponsable dans le plan annuel de formation des personnels.....	49
Action 26 - Élaborer un guide de voyages éco-responsables	50
Action 27 - Valoriser les récits de mobilité verte	51
Action 28 - Calcul automatique de l'impact carbone d'un trajet dans l'outil de gestion des missions	52
Action 29 - Sensibiliser les responsables et chefs de service aux voyages écoresponsables.....	53
Action 30 - Expérimenter la mise en place d'une bourse de mobilité écoresponsable UJM complémentaire de la bourse Erasmus+	54

Action 31- Renforcer l'information sur les bourses de mobilité écoresponsables	55
Action 32 - Proposer une organisation collective des déplacements pour les événements au sein de l'alliance européenne	56

Préambule

Ce plan de mobilité s'inscrit dans la démarche responsable et engagée de l'Université Jean Monnet (UJM) face aux enjeux sociétaux et environnementaux actuels. Il s'adresse à l'ensemble des personnels et des étudiants de l'Université. Il contribue au déploiement du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 et recoupe les actions menées dans le cadre du Schéma Directeur de la Vie Étudiante 2022-2027 et du plan d'actions Qualité de Vie et Conditions de Travail 2026-2029.

Ce plan a été élaboré avec l'appui de l'enquête Mobilité réalisée auprès des personnels et des étudiants de l'établissement et sur une réflexion collective avec des personnels de l'UJM et des représentants étudiants, qui se sont spontanément mobilisés pour participer à différents groupes de travail. Les différentes actions proposées sont aujourd'hui intégrées à ce document, qui a pour vocation d'encourager et de favoriser la mobilité durable pour les déplacements domicile/travail, domicile/lieu d'études et déplacements professionnels. Il vient renforcer les actions menées ces dernières années et proposer de nouveaux outils et modes d'actions pour accompagner chacune et chacun vers des changements de pratiques. La mise en œuvre de ce plan de mobilité est un levier pour réduire la part des émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements des étudiants et personnels de l'UJM, qui représentaient 54% des émissions totales de l'établissement en 2024. Le plan de mobilité de l'UJM, nous permet de repenser notre mobilité quotidienne et professionnelle, pour améliorer notre qualité de vie et limiter notre impact sur notre environnement.

1 Contexte

L'Université Jean Monnet a mis en place depuis plusieurs années, à destination des étudiants et des personnels, des actions de sensibilisation et de facilitation à l'usage des modes de transports durables pour les déplacements domicile/travail et domicile/lieu d'études. Ces initiatives répondent à des préoccupations sociales et environnementales qui doivent maintenant être structurées, renforcées et étendues aux déplacements professionnels, conformément aux différentes obligations légales.

1.1 Enjeux socio-environnementaux

Les transports sont essentiels dans notre quotidien professionnel, pour nous rendre sur notre lieu de travail ou d'études et pour effectuer des déplacements professionnels. En France, 70% des déplacements domicile-travail sont effectués en voiture (le plus souvent seul), 18% sont réalisés en transports en commun et 10% à pied ou à vélo. L'ADEME et l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes soulignent les répercussions socio-environnementales du choix, parfois contraint, de privilégier les transports routiers pour les déplacements de manière générale.

- La fluctuation et la hausse des prix des carburants rendent vulnérables les usagers ayant recours à la voiture.
- Les déplacements domicile – travail en France représentent 13% des émissions de gaz à effet de serre des transports (soit 17,4 millions de tonnes de CO₂ en 2019 dont 98% sont dues à la voiture¹). Les transports toutes modalités et finalités confondues, sont le poste le plus émetteur (> 30%) à l'échelle de la France².
- Les transports contribuent également à la dégradation de la qualité de l'air avec l'émission de polluants et génèrent des nuisances sonores. La pollution atmosphérique et les nuisances sonores

¹ Source : INSEE Première N° 1975, décembre 2023

² Source : [ADEME Magazine] Mobilité des Français : comment changer de voie ? octobre 2024

sont deux enjeux de santé publique, car elles sont à l'origine d'effets nuisibles sur la santé physique, psychosociale et la qualité de vie des personnes exposées.

Sur la base du constat de la nécessité de transports quotidiens plus faciles, moins coûteux et plus propres, la Loi d'Orientation des Mobilités de décembre 2019 invite collectivités et employeurs à « *Faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer* » et « *Engager la transition vers une mobilité plus propre* ». Dans une démarche d'exemplarité, les établissements publics doivent élaborer leur propre plan de mobilité pour sensibiliser et s'engager dans l'évolution des pratiques relatives aux déplacements domicile-travail et déplacements professionnels³.

1.2 Pourquoi un plan mobilité employeur à l'UJM ?

Le plan mobilité de l'Université Jean Monnet établit la stratégie de l'établissement pour faciliter et encourager l'usage des transports en commun, du covoiturage et des mobilités actives (vélo, marche, etc), mais aussi pour sensibiliser les personnels et les étudiants aux enjeux environnementaux et sociétaux liés à la mobilité. L'évolution des modes de déplacements des personnels et étudiants de l'Université est un levier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et contribuer à l'effort collectif pour respecter les engagements des accords de Paris de 2015, visant à limiter le réchauffement global à +2°C par rapport à l'ère préindustrielle à l'horizon 2100. Mais c'est aussi un moyen d'améliorer dès à présent notre qualité de vie en pratiquant une activité physique quotidienne, en réduisant les frais et la pénibilité des trajets domicile-travail, en réduisant les risques routiers et le stress associé, en améliorant la qualité de l'air et en réduisant les nuisances sonores sur nos territoires.

1.3 Contexte réglementaire et démarches partagées

➤ Le plan de mobilité de l'UJM répond à l'obligation pour tout employeur de plus de 50 salariés situé dans une agglomération de plus de 100 000 habitants d'élaborer un plan mobilité employeur⁴ pour « *optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise, en particulier ceux de son personnel, dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et de réduction de la congestion des infrastructures et des moyens de transports* ».

➤ Le plan de mobilité de l'UJM a été construit en cohérence avec les mesures et actions du Plan de transformation écologique de l'Etat⁵ visant à réduire et verdir les déplacements domicile-travail/lieu d'études et les déplacements professionnels. Le Plan de transformation écologique de l'Etat regroupe 15 engagements pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'Etat « *afin d'atteindre le zéro émission nette d'ici 2050, de préserver et restaurer la biodiversité et de réduire notre consommation de ressources* ». Quatre de ces objectifs (mesures 3 à 6) ont vocation à amener les agents de l'état à « *Mieux se déplacer* » lors des trajets domicile/travail et les déplacements professionnels en privilégiant les mobilités durables (covoiturage, mobilités actives) aux mobilités émettrices (auto-solisme, avion etc).

➤ Saint Étienne Métropole et Roannais Agglomération, territoires sur lesquels sont implantés les campus de l'UJM, sont deux collectivités territoriales engagées pour la réduction du trafic routier, le développement de l'inter-modalité, avec pour objectif de limiter leur impact sur le climat, les nuisances sonores et la qualité de vie des habitants. Saint Étienne Métropole a adopté en janvier 2026 son Plan de Mobilité – Stratégie multi-modale 2040. La Métropole stéphanoise accompagne les entreprises, collectivités

³ Circulaire de la première ministre du 21 novembre 2023, <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45511>

⁴ Loi d'Orientation des Mobilités, décembre 2019

⁵ Circulaire de la première ministre du 21 novembre 2023, <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45511>

territoriales et établissements publics du territoire pour la construction d'un plan de mobilité employeur en cohérence avec la stratégie de la Métropole.

Au travers de son Plan Climat Air Energie territorial 2020-2026 Roannais Agglomération affiche sa volonté de « *Préparer la mobilité de demain en préservant la qualité de l'air et en luttant contre la précarité énergétique* ».

➤ L'Université prend part aux réflexions collectives menées depuis 2023 dans le cadre du groupe de travail "Plan de déplacement inter-campus" piloté par Saint-Étienne Métropole et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC42), aux côtés des établissements d'enseignement supérieur stéphanois et du Crous.

➤ Ce plan de mobilité est en cohérence avec les démarches des organismes nationaux de recherche, tutelles des laboratoires de l'UJM, pour la prise en compte des impacts environnementaux de la recherche (Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2027 du CNRS ; Plan de sobriété et d'exemplarité de l'INSERM) et avec la réflexion partagée par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche membres de la COMUE Université de Lyon sur les déplacements professionnels (note « Décarboner les déplacements professionnels du Site Lyon-Saint-Étienne »).

C'est dans ce contexte national et territorial que l'Université Jean Monnet a élaboré son plan de Mobilité 2026-2030.

2 Les campus de l'Université Jean Monnet

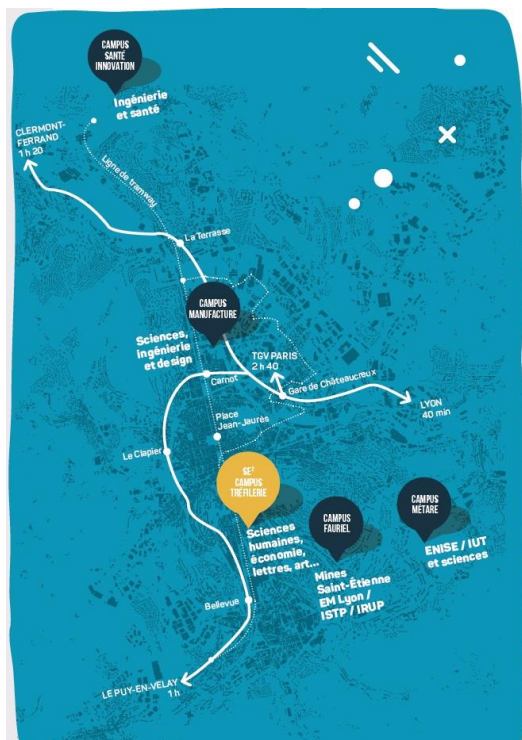
L'Université Jean Monnet compte 1800 personnels et 20700 étudiants répartis sur 6 campus, dont 5 implantés sur le territoire de Saint-Étienne Métropole et 1 sur le territoire de Roannais Agglomération.

2.1 Les campus stéphanois

Les 5 campus du territoire de Saint-Étienne métropole sont globalement implantés sur un axe Sud-Nord au travers de la ville de Saint-Étienne :

- Le campus Métare situé dans la partie sud-est de Saint-Étienne
- Le campus Tréfilerie (sites Tréfilerie, Denis Papin, DEPT-Michelet) situé au sud du centre-ville de Saint-Étienne
- Le campus de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne (ENSASE) en centre-ville de Saint-Étienne
- Le campus Manufacture situé dans le quartier créatif de la Cité du Design
- Le campus Santé implanté sur le site du CHU de Saint-Étienne sur la commune de Saint-Priest-en-Jarez.

2 cartes à insérer pour Saint-Étienne et Roanne à partir du modèle ci-dessous (en cours d'élaboration)



➤ Ces campus ne bénéficient pas tous des mêmes facilités d'accès par les transports en commun. Ils se situent entre 20 et 30 minutes à pied ou en transport en commun (tramway et bus) de la gare SNCF de Châteauneuf desservie par les lignes de TER Roanne/Saint-Étienne, Lyon/Saint-Étienne et Le Puy en Velay/Saint-Étienne. Les campus Tréfilerie, ENSASE, Manufacture et Santé sont reliés par les lignes de tramways de la Société de Transports de l'Agglomération Stéphanoise (STAS). Ces campus sont également desservis par les lignes de bus de la STAS ou sont situés à proximité des dessertes par bus. Le campus Métare est desservi uniquement par des lignes de bus. L'accès aux transports en commun est facilité pour les étudiants de moins de 26 ans avec un abonnement STAS à 10€/mois (tarif 2026).

➤ Des stations Vélivert (vélos électriques de Saint-Étienne Métropole) sont localisées à proximité de tous les campus. Les différents campus sont connectés au centre-ville et entre eux par des aménagements cyclables déployés par Saint-Étienne Métropole dans le cadre du plan vélo et du plan intercampus. Les détenteurs d'un forfait STAS bénéficient d'un tarif préférentiel sur l'utilisation des Véliverts.

2.2 Le campus roannais

Le campus de Roanne est quant à lui implanté en centre-ville.

➤ Il est situé à 10 minutes à pied de la gare SNCF desservie par les lignes TER Lyon/Roanne, Saint-Étienne/Roanne, et Clermont-Ferrand/Roanne. Le campus est desservi par les bus du Réseau de Transport Roannais (STAR). Les étudiants de moins de 26 ans peuvent bénéficier d'un abonnement mensuel STAR à 21 € (tarif 2026).

➤ Un service de location de vélos à assistance électrique est proposé par la STAR.

3 Pilotage de la démarche

La démarche d'élaboration du plan de mobilité a été pilotée par une équipe projet composée de la Vice-présidence déléguée Développement Durable, la Direction de la Vie de Campus et la Mission DD&RS.

Un groupe de travail « Mobilité » a été constitué à la suite d'un appel à participation adressé aux services, composantes et laboratoires de l'établissement. Il a réuni des acteurs internes impliqués sur les enjeux de mobilité, ainsi que des représentants étudiants.

Engagée au cours de l'année universitaire 2023-24, la démarche a été structurée en trois phases principales, que voici.

3.1 Une phase de diagnostic et d'état des lieux

Cette première étape a débuté par l'analyse et l'appropriation des résultats des enquêtes relatives aux pratiques de déplacement des personnels et des étudiants, ainsi que des données issues du bilan carbone de l'établissement.

Elle s'est également appuyée sur des échanges avec des partenaires et réseaux externes, notamment Saint-Étienne Métropole, l'ALEC42, ainsi que les groupes de travail de la COMUE Lyon-Saint-Étienne et les réseaux nationaux (VP-Trees, CGDD, France Universités, CIRSES) portant sur les sujets de mobilité.

Un recensement des actions déjà engagées en matière de mobilité, portées par les services centraux, les composantes et les laboratoires de l'Université, a été réalisé.

3.2 Une phase de réflexion collective

Au cours de l'année universitaire 2024-25, une phase de concertation a été menée à travers la mise en place de trois groupes de travail thématiques, qui ont contribué à structurer le futur plan d'actions :

- Un premier groupe consacré aux déplacements quotidiens des personnels et des étudiants (trajets domicile/travail et domicile/lieu d'études)
- Un deuxième groupe dédié aux déplacements professionnels des personnels administratifs et enseignants
- Un troisième groupe portant sur les déplacements longues distances des étudiants

Lors de cette phase, le groupe de travail Mobilité a été élargi à d'autres contributeurs, suite à un nouvel appel à participation. Ceci a permis de renforcer la participation étudiante, d'associer davantage de porteurs d'initiatives internes de composantes et de laboratoires de recherche, et d'intégrer des acteurs externes qui ont pu apporter un retour d'expérience ou une expertise sur différents sujets.

Les travaux de ces groupes ont donné lieu à une restitution des propositions en juin 2025. Un travail complémentaire a été mené en octobre 2025 avec la Direction des Services Financiers, afin de garantir la cohérence des propositions avec la politique voyage de l'établissement.

3.3 Une phase de rédaction du plan de mobilité

Les propositions issues des groupes de travail ont fait l'objet d'arbitrages par la gouvernance de l'établissement en décembre 2025, afin de définir les actions retenues dans le plan de mobilité. Ces actions portent à la fois sur la poursuite ou l'évolution de dispositifs existants, ainsi que sur la mise en œuvre de nouvelles mesures. La phase de rédaction a été pilotée par l'équipe projet, en lien étroit avec les services, composantes et laboratoires porteurs d'actions, réunis au sein d'un comité de pilotage.

3.4 Gouvernance de la démarche : mise en place d'un COPIL mobilité

Un comité de pilotage a été mis en place afin d'accompagner l'élaboration du plan de mobilité, d'en assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'actions pour la période 2026-2030. Ce COPIL rassemble l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la démarche, incluant les participants aux groupes de travail thématiques, les services porteurs d'actions, ainsi que des représentants des différentes composantes de l'établissement. Il a pour missions principales de valider les propositions issues des travaux collectifs, contribuer à la rédaction du plan de mobilité, notamment à travers l'élaboration des fiches actions, coordonner la mise en œuvre des actions et en assurer le suivi sur la période 2026-2030.

Les membres du COPIL Mobilité :

Equipe projet :

Véronique Lavastre - Vice-présidence déléguée au Développement Durable
Claire Larderet, Sido Morfin, Manon Butera - Direction de la Vie de Campus
Emma Thivisol - Mission DD&RS

Représentant étudiant

Vincent Rost - Vice-Présidence étudiante

Représentants des services et directions :

Norbert Grataloup – Directeur Général des Services Adjoint
Corinne Duru - Direction du Patrimoine
Aurane Maurice - Direction des Services Financiers / Service Achats et Marchés Publics
Mathilde Labregère, Jessica Stark, Romain Goetschy - Direction des Relations Internationales
Emmanuelle Demirkol - Direction des Ressources Humaines
Sandrine Cazaubon - Direction de la Prévention des Risques et de la Sécurité
Odile Barou - Direction de la Recherche et des Etudes Doctorales
Anne-Claire Léauthier - Direction de la Communication
Séverine Bovero – Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

Représentants des campus, composantes et établissement-composante :

Tian Zhang, Frédérique Feuvrier, Céline Lornage, Bénédicte Labaume - Campus de Roanne
Nicolas Boyer, Annelyse Picarles - Campus Santé
Achour Beloucif - Campus Manufacture
Richard Schmit, Olivier Suchère - ENSASE
Mireille Forissier, Alain Piot - IUT de Saint-Étienne
Sandrine Moja, Frédéric Hache, Thierry Terrat - Faculté des Sciences et Techniques
Anne-Claire Legrand, Sophie Malotiaux - Télécom Saint-Étienne
Caroline Dassonville, Jennifer Sanioossian - Institut d'Administration des Entreprises
Laurence Grammont - École d'économie
Stéphane Di Biasio, Nasim Hamou - Faculté Sciences Humaines et Sociales
Clara Mortamet, Julien Sagny - Faculté Arts, Lettres, Langues
Françoise Graveline - Faculté de Droit
Claudia Lima – Département d'Études Politiques et Territoriales

Représentants des laboratoires :

Mathias Gery, Rémi Emonet, Elena Kachan, Julie Debiesse - Laboratoire Hubert Curien
Julie Machon-Graeff - Laboratoire LBVPam
Pierre Olivier Mazagol - Laboratoire ISTHME

3.5 Synthèse des grandes étapes de la démarche :

(sous forme d'un schéma)

- Cadrage de la démarche : septembre 2023
- Constitution du GT Mobilité après appel à participation : octobre 2023
- Phase de diagnostic et d'état des lieux : année 2023-24
- Appel à contributeurs GT participatifs : octobre 2024
- Phase de réflexion collective : année 2024-25
- Restitution des propositions issues des GT participatifs : juin 2025

- Coordination avec la Direction des services financiers sur le volet des déplacements professionnels : octobre 2025
- Arbitrage des propositions par la gouvernance de l'UJM : décembre 2025
- Constitution d'un COPIL Mobilité chargé de la rédaction du plan de mobilité et du suivi du plan d'action : février 2026
- Phase de rédaction du plan de mobilité : février à avril 2026
- Conception d'un document institutionnel : mai-juin 2026
- Validation dans les instances : mai à juillet 2026
- Communication du plan de mobilité auprès de la communauté universitaire et du grand public : septembre 2026
- Suivi du plan d'actions : 2026 à 2030.

4 Diagnostic des mobilités à l'Université : les résultats des enquêtes mobilités et du bilan carbone

La phase de diagnostic s'est appuyée sur les résultats des enquêtes réalisées auprès des personnels et des étudiants sur leurs pratiques de déplacement, ainsi que sur les données du bilan carbone de l'établissement. L'analyse croisée de ces données a permis de mieux comprendre les comportements de mobilité au sein de la communauté universitaire, d'identifier les principaux enjeux et de dégager des leviers d'action pertinents à l'échelle de l'Université.

4.1 Résultats des enquêtes sur les pratiques de déplacement des personnels et étudiants

Deux enquêtes ont été conduites en 2022 et 2024 par la Direction du Pilotage, Audit Interne et Qualité, auprès des personnels et étudiants de l'Université. Elles visaient à recueillir des données précises sur les habitudes de déplacement de la communauté universitaire, pour les trajets domicile/travail, domicile/lieu d'études, ainsi que pour les déplacements professionnels. Elles ont permis de caractériser les modes de transport utilisés au quotidien, mesurer les évolutions entre 2022 et 2024, et identifier des freins et leviers d'actions.

4.1 Principaux résultats concernant les déplacements des personnels

- *Caractéristiques des trajets*

	Enquête 2022	Enquête 2024	Evolution
Distance médiane	12 km	12 km	→
Durée médiane	25 min	25 min	→
Présence moyenne sur site	4 jours/semaine	4 jours/semaine	→

>> **A noter** : Les caractéristiques des trajets (distance et durée) restent stables entre 2022 et 2024.

- *Mode de déplacement principal*

Il s'agit du mode de transport avec lequel le salarié parcourt le plus de kilomètres sur l'année.

	Enquête 2022	Enquête 2024	Evolution 2022-2024
Voiture / seul à bord :	52%	45%	↘
Covoiturage :	6%	8%	↗
Vélo :	8%	10%	↗
Marche à pied :	12%	11%	↘
Train :	10%	11%	↗
Bus, Tram, métro :	12%	14%	↗
Autres : (trottinette, skate, roller, moto...)	< 1%	1%	→-

>> A noter :

- Une baisse significative de l'usage de la voiture individuelle entre 2022 et 2024 (-7 points)
- La progression des alternatives :
 - transports en commun
 - vélo
 - covoiturage

- *Transports en commun*

35% des personnels disposent d'au moins un abonnement de transport en commun (STAS, SNCF, TCL, Vélivert, TIL, etc.).

>> A noter : Il existe pour les personnels une marge de progression significative en faveur des transports collectifs.

- *Déplacements professionnels inter-campus*

33% des personnels réalisent des déplacements professionnels inter-campus.

Parmi eux :

- 1 à 3 déplacements/semaine : 93%
- Plus de 4 déplacements/semaine : 7%

Modes de transports utilisés :

- Voiture (seul) : 45%
- Transport en commun : 30%
- Vélo : 10%
- Marche : 7%
- Covoiturage : 5%

>> A noter :

- La voiture individuelle reste majoritaire pour les déplacements inter-campus.
- Les transports en commun représentent une alternative déjà bien implantée (30%).
- Les modes actifs et le covoiturage restent minoritaires, avec des marges de progression.

- *Contraintes liées à l'usage de la voiture individuelle*

- Les horaires de travail constituent le principal facteur explicatif (43%), suivi par les contraintes familiales (32%) et le temps de trajet jugé trop important (32%).
- 29% des personnels évoquent une offre de transports en commun insuffisante, la nécessité d'enchaîner plusieurs déplacements dans la journée (29%), ou encore le transport de matériel (12%).
- 9% des personnels n'évoquent aucune contrainte particulière.

>> **A noter** : Le recours à la voiture individuelle pour les personnels est principalement lié à des contraintes organisationnelles, ce qui limite le report vers d'autres modes de déplacement.

- *Les déplacements domicile-travail de demain*

Leviers pour favoriser l'usage des transports en commun :

- 56% des personnels souhaitent des transports en commun plus performants (existence d'une desserte, plus de fréquence...).
- La prise en charge à 100 % du coût de l'abonnement est un levier important pour 25% d'entre eux.
- La ponctualité (17%), le coût (10%), la sécurité (9%) et le confort (6 %) sont aussi des attentes.
- 24% des personnels n'évoquent aucun levier incitatif.

>> Améliorer la performance et/ou le financement des transports en commun apparaît comme un élément important pour encourager leur usage.

Leviers pour favoriser l'usage du vélo :

- 35% des personnels souhaiteraient des aménagements cyclables sécurisés pour se déplacer à vélo.
- La participation financière à l'achat d'un vélo est un levier pour 16% des personnels.
- La mise à disposition de douches, casiers, vestiaires (14%), de stationnements sécurisés (13%) ainsi que de garages à vélo (8%) sont également des facteurs encourageants.
- 12% des personnels évoquent un problème de stationnement du vélo à leur domicile.
- 6% mentionnent le besoin de formation à l'usage du vélo en ville.
- 52% des personnels n'évoquent aucun levier incitatif.

>> La sécurisation des itinéraires et le renforcement des équipements sur site apparaissent comme des leviers incitatifs pour développer la pratique du vélo.

Leviers pour favoriser le covoiturage :

- La souplesse des horaires est le principal facteur incitatif pour favoriser le covoiturage domicile-travail (34%).
- Une aide pour constituer les équipages est également un facteur encourageant pour 32% d'entre eux.
- Les places de stationnement réservées aux covoitureurs constituent un levier pour 13% des personnels.
- 42% des personnels n'évoquent aucun levier incitatif.

Usage des plateformes de covoiturage :

- 36% des personnels connaissent l'application Mov'Ici, mais seulement 4% l'utilisent.
- 15% recourent à d'autres sites de covoiturage (principalement Blablacar).

>> Permettre une meilleure flexibilité des horaires et faciliter la mise en relation entre covoitureurs apparaissent comme des éléments importants pour favoriser le covoiturage des personnels.

4.2 Principaux résultats concernant les déplacements des étudiants

- *Caractéristiques des trajets*

	Enquête 2022	Enquête 2024	Evolution
Distance médiane	5 km	4,2 km	↘
Durée médiane	20 min	20 min	→

>> Les caractéristiques des trajets restent globalement stables pour la population étudiante entre 2022 et 2024. Les distances et les durées de déplacement sont globalement inférieures à celles observées chez les personnels.

- *Mode de déplacement principal*

Il s'agit du mode de transport avec lequel l'étudiant parcourt le plus de kilomètres sur l'année.

	Enquête 2022	Enquête 2024	Evolution
Voiture / seul à bord :	28%	22%	↘
Covoiturage :	6%	5%	↘
Vélo :	2%	2%	→
Marche à pied :	22%	27%	↗
Train :	7%	5%	↘
Bus, Tram, métro :	34%	38%	↗
Autres : (trottinette, skate, roller, moto...)	< 1%	<1%	→

>> A noter :

- Une baisse significative de l'usage de la voiture individuelle entre 2022 et 2024 (-6 points)
- La progression des alternatives :
 - transports en commun
 - marche à pied.
- L'usage du vélo reste stable à un niveau très limité (2%), les marges de progression sont donc importantes.

- *Transports en commun*

70% des étudiants disposent d'au moins un abonnement de transport en commun (STAS, SNCF, TCL, Vélivert, TIL, etc.).

>> **A noter :** le taux observé pour les étudiants est très élevé, plus du double par rapport à celui des personnels.

- *Déplacements inter-campus*

18% des étudiants réalisent des déplacements inter-campus.

Parmi eux :

- 1 à 3 déplacements/semaine : 88%.
- Plus de 4 déplacements/semaine : 12%.

Modes de transports utilisés :

- Voiture (seul) 13%.
- Transport en commun 53%.
- Vélo 1%.
- Marche 20%.
- Covoiturage 11%.

>> A noter :

- Les transports en commun constituent le mode de transport le plus fréquemment utilisé par les étudiants pour les déplacements inter-campus.
- La marche à pied concerne 1 étudiant sur 5.
- L'usage de la voiture individuelle reste minoritaire, et le covoiturage semble davantage privilégié pour ce type de déplacements, en comparaison avec les trajets domicile-lieu d'études.

• *Contraintes liées à l'usage de la voiture individuelle*

- Les horaires liés à l'emploi du temps constituent le principal facteur explicatif (61%), suivi par le temps de trajet jugé trop important (45%) et la nécessité d'enchaîner plusieurs déplacements dans la journée (42%).
- Près d'un quart des étudiants évoquent une offre de transports en commun insuffisante à proximité de leur domicile.
- Des contraintes plus ponctuelles sont également mentionnées, comme les contraintes familiales (10%) et le transport de matériel (8%).
- 1 étudiant sur 8 n'évoque aucune contrainte particulière.

>> Les contraintes liées à l'usage de la voiture individuelle sont principalement d'ordre organisationnel (horaires, temps de trajet, enchaînement des déplacements). L'accessibilité aux transports en commun constitue également un facteur limitant pour près d'un quart des étudiants.

• *Déplacements liés au retour au domicile des parents*

62% des étudiants vivent dans un logement indépendant du domicile parental durant leurs études.

Distance médiane du domicile parental : 80 km.

Fréquence de retour :

- 39% rentrent au domicile parental une fois par semaine ou plus.
- 14% deux fois par mois.
- 46% moins d'une fois par mois.

Modes de transports utilisés le plus fréquemment (possibilité de cumul des différents modes) :

- Voiture (seul) 45%.
- Train 43%.
- Covoiturage 31%.
- Transports en commun 24%.

- Marche 8%.
- Avion 7%.
- Vélo 1%.

>> **A noter :** les retours au domicile parental concernent une part importante des étudiants, avec une distance médiane relativement élevée (80 km) ce qui influence fortement les choix de transports. La voiture, en usage individuel comme en covoiturage, ainsi que le train, constituent les principaux modes utilisés pour ces déplacements. Le recours à l'avion reste quant à lui modéré.

- *Les déplacements domicile-lieu d'études de demain*

Leviers pour favoriser l'usage des transports en commun :

- 42% des étudiants souhaiteraient des transports en commun plus performants (existence d'une desserte, plus de fréquence...).
- La prise en charge à 100 % du coût de l'abonnement est un levier majeur pour près du tiers des étudiants. Une baisse du coût représente également un facteur important pour 29% d'entre eux.
- La ponctualité (27%), la sécurité (18%) et le confort (13%) sont aussi des attentes des étudiants.
- 22% des étudiants n'évoquent aucun levier incitatif.

>> Les principaux leviers identifiés relèvent essentiellement de la qualité et de la performance des transports en commun (offre, fréquence, fiabilité), ainsi que de son accessibilité financière.

Leviers pour favoriser l'usage du vélo :

- 32% des étudiants souhaiteraient des aménagements cyclables sécurisés pour se déplacer à vélo.
- 21% des étudiants évoquent un problème de stationnement du vélo à leur domicile.
- La participation financière à l'achat d'un vélo est un levier pour 19% des étudiants.
- La mise à disposition de stationnements sécurisés sur le lieu d'études (19%), ainsi que de douches, casiers, vestiaires (12%) sont également des facteurs encourageants.
- 5% des étudiants mentionnent le besoin de formation à l'usage du vélo en ville.
- 45% d'entre eux n'évoquent aucun levier incitatif.

>> La sécurisation des itinéraires, la présence d'équipements sur site, la question du stationnement, ainsi que la participation financière à l'achat d'un vélo, apparaissent comme les principaux leviers incitatifs à la pratique du vélo pour les étudiants.

Leviers pour favoriser le covoiturage :

- Une aide pour constituer les équipages apparaît comme le principal facteur incitatif pour favoriser le covoiturage pour 40% des étudiants.
- La souplesse des horaires est également un facteur important pour 30% d'entre eux, ainsi que les places de stationnement réservées aux covoitureurs pour 26% d'entre eux.
- 35% des étudiants n'évoquent aucun levier incitatif.

Usage des plateformes de covoiturage :

- 22% des étudiants connaissent l'application Mov'Ici, mais seulement 6% l'utilisent.
- 22% ont recours à d'autres sites de covoiturage (principalement Blablacar).

>> Une aide à la mise en relation entre covoitureurs apparaît comme un des principaux éléments incitatifs pour développer le covoiturage au sein de la population étudiante.

4.2 Résultats du bilan carbone de l'établissement

Qu'est-ce qu'un bilan carbone ?

Un bilan carbone est un outil d'estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES*) dues aux activités d'une organisation, qui mesure ces émissions sous la forme de tCO₂eq (tonne de CO₂ équivalent), généralement sur une année complète. Les gaz à effet de serre ou GES* sont constitués de vapeur d'eau, dioxyde de carbone (CO₂), et de méthane. Ils font partie des éléments nécessaires pour une vie soutenable sur Terre, grâce à leur capacité à piéger et retenir la chaleur de la Terre dans son atmosphère. Cependant, produits en trop grande quantité à cause des activités humaines, ils sont responsables du changement climatique et de l'augmentation des températures.

Pourquoi un bilan carbone à l'UJM ?

Depuis 2015, la France s'est engagée à réduire ses émissions de GES dans le but de limiter le réchauffement climatique global à +2°C, ce qui permettrait de limiter les effets négatifs sur l'homme et le vivant (événements météorologiques extrêmes tels que la canicule, la sécheresse, des cyclones... mettant en péril la biodiversité et la souveraineté alimentaire).

Toutes les organisations, y compris les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont l'obligation de réaliser leur bilan carbone régulièrement (tous les trois ans) dans le cadre de la stratégie bas carbone du Ministère Transition Ecologique, Aménagement du territoire, Transports, Ville et Logement.

En 2021, l'Université Jean Monnet a engagé une réflexion autour de ses émissions de gaz à effet de serre, avec la volonté de les diminuer de 5% par an.

Quel est le bilan carbone actuel de l'UJM ?

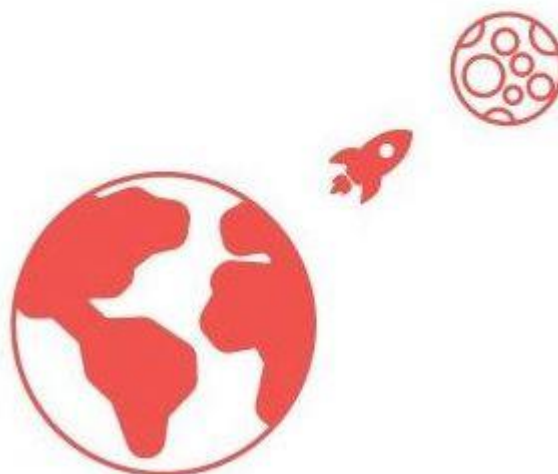
En 2024, le bilan carbone de l'UJM s'est élevé à **22680 tCO₂eq** soit **1.2 tCO₂ eq/personne**. Cela représente 2 800 tours de la Terre ou un aller-retour, jusqu'à la Lune.

Les émissions de GES ont été comptabilisées pour les 16499 étudiants et les 2200 professionnels, répartis entre les 10 composantes et les 25 laboratoires, que compte l'UJM.

22680 tCO₂eq
soit 1.2 tCO₂ eq/personne

≈

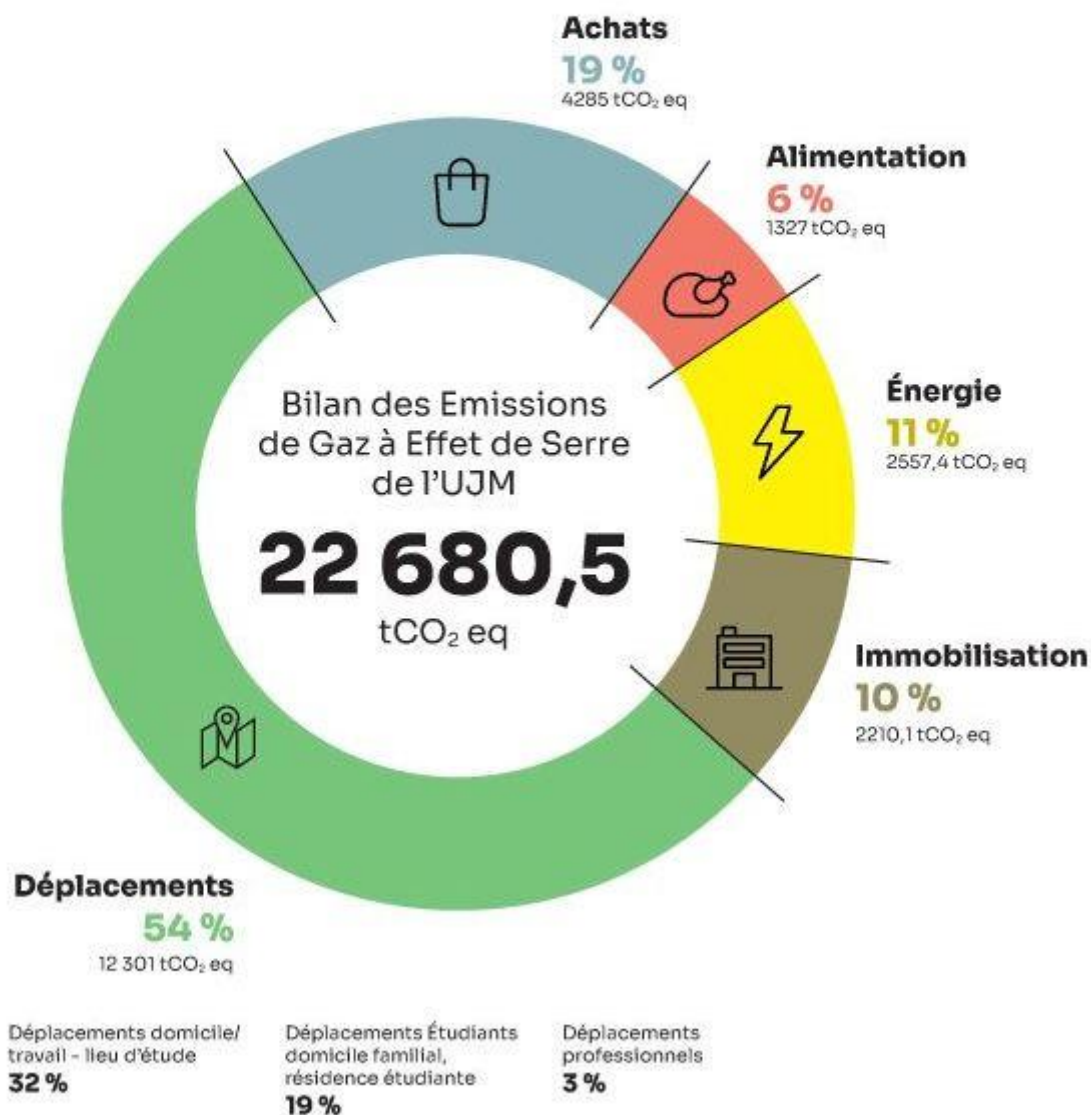
1 aller-retour
entre la terre et la lune



L'origine des émissions de gaz à effet de serre à l'UJM

Plusieurs pans de notre activité entrent en jeu dans le calcul du bilan carbone de l'UJM :

- **les déplacements** qui représentent **54%** de nos émissions (domicile ou lieu de résidence des parents - lieu d'étude, domicile-travail, déplacements professionnels)
→ **12 302 tCO₂eq** soit 4 tours de la Terre en voiture
- **les achats de l'UJM et l'alimentation des usagers** qui représentent **25%**
- **les dépenses en énergies** qui représentent **11%** (électricité, gaz, chauffage, photovoltaïque)
- **la construction et la rénovation de bâtiments**, qui représente **10%**



5 La structuration du plan d'actions pour une mobilité responsable

Le plan de mobilité de l'UJM présente 32 actions qui se distribuent selon 3 axes :

- ❖ Axe 1 : Déplacements quotidiens (domicile-travail et domicile-lieu d'études).
- ❖ Axe 2 : Déplacement professionnels.
- ❖ Axe 3 : Déplacements longues distances des étudiants.

Ces actions ciblent les différents modes de déplacement - **mobilités douces, covoiturage, transports en commun, flotte de véhicules** - et portent sur 3 enjeux principaux :

- ❖ L'amélioration des aménagements et des infrastructures sur les campus
- ❖ L'accompagnement de la pratique des modes alternatifs
- ❖ La sensibilisation, la communication et l'animation du plan de mobilité

5.1 AXE 1 : Déplacements quotidiens (domicile-travail et domicile-lieu d'études)

Les déplacements quotidiens des personnels et des étudiants représentent 32% des émissions de gaz à effet de serre générés par l'établissement, il s'agit donc d'un levier important sur lequel agir pour réduire l'empreinte environnementale de l'établissement. L'université a engagé depuis plusieurs années une dynamique en matière de mobilités durables, à travers la mise en place de nombreux dispositifs : garages à vélos sécurisés, bornes de réparation, prêt de vélos, aides à l'acquisition d'équipements, mise à disposition d'une plateforme de covoiturage avec une communauté inter-campus⁶, ainsi que des actions régulières de sensibilisation.

Par ailleurs, différentes mesures réglementaires sont en vigueur à l'Université, visant à encourager les mobilités éco-responsables et limiter les déplacements, parmi lesquelles le forfait mobilité durable, la prise en charge partielle du coût de l'abonnement mensuel de transport en commun, ainsi que la convention cadre relative au télétravail.

Ainsi, en 2025, 329 agents ont bénéficié de la prise en charge à hauteur de 75% du coût de l'abonnement mensuel de transport en commun⁷, et 274 agents ont bénéficié du forfait mobilité durable⁸. Par ailleurs, les personnels de l'Université exerçant des activités pouvant être réalisées à distance, soit 42% des effectifs, peuvent bénéficier jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine⁹. Cette opportunité permet de rationaliser leurs trajets tout en améliorant l'articulation des sphères personnelles et professionnelles. Ainsi, en 2025, pour les personnels concernés, la proportion de jours travaillés réalisés en télétravail est de 13,5%.

La démarche d'élaboration du plan de mobilité a permis de réinterroger l'ensemble des dispositifs au regard des éléments issus du diagnostic, afin d'identifier des pistes d'amélioration et de faire émerger de nouvelles actions adaptées aux besoins et pratiques des usagers.

⁶ La plateforme régionale de covoiturage MOV'ICI a été mise en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2016, en partenariat avec les métropoles, afin de développer le covoiturage du quotidien en mettant à disposition une solution sans frais de mise en relation avec la possibilité de créer des communautés d'utilisateurs.

⁷ Application du décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

⁸ Application du décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « Forfait Mobilités Durables » (vélo, trottinette, gyropode, covoiturage) dans la fonction publique de l'Etat.

⁹ Convention cadre relative au télétravail à l'UJM, 10 juillet 2024

Concernant les déplacements quotidiens des personnels, les résultats issus de la dernière enquête font apparaître une majorité de déplacements réalisés en voiture individuelle (45%), même si on observe une baisse significative depuis 2022 au profit des transports en commun (25%), du vélo (10%) ou du covoiturage (8%). Les mesures proposées dans le plan de mobilité visent à poursuivre cette tendance à la baisse, avec des actions visant à encourager l'usage des transports en commun notamment par une prise en charge employeur rehaussée, développer l'usage du vélo, et faciliter le covoiturage.

Concernant la population étudiante, les résultats font apparaître une majorité des déplacements quotidiens réalisés en transport en commun (43%) ou à pied (27%), la voiture individuelle arrivant en troisième position (22%) avec une tendance à la baisse observée depuis 2022. L'usage des transports en commun étant déjà relativement élevé et les leviers d'action pour l'Université plus limités, les actions proposées portent principalement sur le développement des mobilités actives, en particulier le vélo, dont la pratique reste aujourd'hui très faible (2%).

La communication et la sensibilisation sont également des leviers importants pour accompagner ces évolutions au sein de la communauté universitaire, afin de renforcer la connaissance des dispositifs existants, lever les freins au changement, et favoriser l'adhésion à la démarche.

	Mobilités actives	Covoiturage	Transport en commun
Améliorer les aménagements et les équipements sur les campus	1- Déploiement des garages à vélos sécurisés		
	2- Mise en place de bornes de réparation vélos		
	3 - Identifier les espaces sanitaires avec douche sur chaque site et communiquer auprès du personnel – Équipement progressif des sites en douches		
Accompagner la pratique des modes alternatifs	4 - Prêt de vélos mécaniques	- 9- Faciliter la mise en relation des personnels pour le covoiturage	13- Prise en compte des enjeux de transport lors de la création des emplois du temps étudiants
	5- Aides financière à l'achat d'un vélo/trottinette/équipement de sécurité (étudiants)	10 - Communauté de covoiturage inter-campus Mov'ICI	
	6- Organisation de bourses aux vélos et ateliers de réparation vélos		
	7- Mise à disposition d'une cartographie des itinéraires vélos inter-campus		
	8- Formations pour accompagner la pratique du vélo	14 - Prise en charge partielle des titres de transport en commun (personnels)	
	11- Prêt de vélos à assistance électrique (personnels)		
	12- Forfait mobilité durable (personnels)		
Communiquer, sensibiliser et animer le Plan de Mobilité	15- Maintien du label Pro Vélo		
	16- Renforcer la communication sur les bons plans mobilité auprès des étudiants et personnels		
	17- Organisation d'actions de sensibilisation aux mobilités durables dans le cadre d'évènements Institutionnels ou d'évènements régionaux/nationaux		
	18- Communiquer sur le Plan de mobilité et les bons plans mobilité lors de la journée IN		

5.2 AXE 2 : Déplacements professionnels

L'Université Jean Monnet est fortement ancrée sur son territoire. Elle entretient des liens étroits avec l'écosystème ligérien et est membre de la COMUE - Université de Lyon. Elle affirme sa dimension internationale et son ambition européenne au travers de différentes collaborations internationales pour la recherche, la mise en place de nombreux diplômes et parcours internationaux, sa participation au programme de Masters ERASMUS MUNDUS, et son engagement au sein de l'Université Européenne Transform4Europe. Au cours de l'année 2024, les 1800 personnels de l'Université Jean Monnet ont parcouru, en cumulé, environ 2 millions de kilomètres pour la réalisation de leurs missions professionnelles.

Des déplacements inter-campus aux déplacements nationaux et internationaux, ceux-ci sont réalisés à 55% en voiture, 34% en train et 11% en avion. Les trajets en avion représentent 72% des émissions de gaz à effet de serre liées au déplacements professionnels.

Pour les déplacements inter-campus l'objectif est d'accompagner les personnels pour le report de la voiture vers les mobilités actives et l'usage des transports en commun. La mutualisation de la flotte de véhicules de l'Université est un levier important pour limiter le nombre de véhicules et favoriser le covoiturage pour les déplacements professionnels inter-campus, nationaux et internationaux.

Afin de répondre aux objectifs de l'État pour la réduction des trajets aériens, le report modal vers le train pour les trajets allant jusqu'à 6h et l'accès à la première classe des trains pour les trajets de plus de 6h sont des actions stratégiques pour une mobilité éco-responsable.

Le plan de mobilité de l'UJM prévoit différentes actions d'accompagnement, de communication et de sensibilisation pour faciliter la réalisation de déplacements professionnels plus durables.

	Mobilités actives	Covoiturage	Transports en commun	Flotte de véhicules
Améliorer les aménagements et les équipements sur les campus	1- Déploiement des garages à vélos sécurisés	19- Identifier des espaces de coworking sur chaque site		
	2- Mise en place de bornes de réparation vélos			
	3 - Identifier les espaces sanitaires avec douche sur chaque site et communiquer auprès du personnel – Équipement progressif des sites en douches			
Accompagner la pratique des modes alternatifs	20- Prêt de Vélos à Assistance Electrique déplacements inter-sites		21- Réduire les déplacements aériens sur le territoire métropolitain	24- Mutualisation de la flotte de véhicules pour les déplacements professionnels
	6- Mise à disposition d’une cartographie des itinéraires vélos inter-campus		22 - Possibilité de voyage en 1e classe pour les trajets en train de plus de 6h	25- Formations à la mobilité éco-responsable et à la conduite d’un véhicule électrique
	7- Formations pour accompagner à la pratique du vélo		23- Mise à disposition de cartes STAS et STAR pour les déplacements inter-campus et dans les agglomérations stéphanoise et roannaise (personnels)	
	26- Elaborer un guide de voyages éco-responsables			
Communiquer et sensibiliser	27- Valoriser les récits de mobilité verte			
	28- Calcul automatique de l’impact carbone d’un trajet dans l’outil de gestion des missions			
	29- Sensibiliser les responsables de services aux voyages éco-responsables			

5.3 AXE 3 : Déplacements longues distances des étudiants

L'Université Jean Monnet cultive une ouverture internationale très forte et encourage la mobilité de ses étudiants, dans le cadre de leurs études, de leurs stages, ou des activités portées par l'alliance européenne Transform For Europe (T4EU).

Membre de l'Université Européenne T4EU, l'UJM contribue à la construction d'un espace européen commun pour la formation et la recherche, au service des étudiants et des personnels. Dans ce cadre, 70 étudiants de l'UJM ont réalisé une mobilité liée aux activités de l'alliance européenne.

Par ailleurs, les mobilités d'études et de stages concernent 550 étudiants pour l'année universitaire 2024-25. Parmi ces mobilités, 68% relèvent de séjour d'études et 32% de stages. 66% de l'ensemble de ces mobilités sont réalisées au sein de la zone européenne.

Dans le cadre du financement Erasmus+ attribué par l'Union européenne à l'Université, un complément à la bourse est proposé aux étudiants qui privilégient des modes de transport à plus faible impact carbone pour leur trajet dans le cadre de mobilité d'études ou de stage en Europe. Cependant, cette aide reste aujourd'hui insuffisamment sollicitée, en raison d'un manque d'information des étudiants, mais aussi d'un montant de l'aide peu incitatif.

Les actions proposées dans le plan de mobilité visent à aller plus loin dans cette dynamique, en proposant une aide complémentaire de l'UJM et en renforçant les actions d'information et de sensibilisation à destination des étudiants. L'objectif est également de proposer de nouveaux dispositifs favorisant les mobilités éco-responsables au sein de l'alliance européenne.

	Covoiturage et Transports en commun
Accompagner la pratique des modes alternatifs	26- Elaborer un guide de voyages éco-responsables
	30- Expérimenter une bourse mobilité éco-responsable UJM complémentaire de la bourse de la bourse Erasmus+
Communiquer et sensibiliser	27- Valoriser les récits de mobilité verte
	31- Renforcer l'information sur les bourses mobilité éco-responsables
	32- Proposer une organisation collective des déplacements pour les déplacements au sein de l'alliance européenne

5.4 Fiches actions

Action 1- Déploiement de l'installation de garages à vélos sécurisés

Axe 1 : Déplacements quotidiens et Axe 2 : Déplacements professionnels

Thématique : Mobilités actives

Enjeu : Améliorer les aménagements et les équipements sur les campus

Public cible : étudiants et personnels

Service porteur de l'action : Direction du Patrimoine

Service contributeur : Direction de la Communication

Éléments de contexte : Depuis plusieurs années, des garages à vélos sécurisés sont progressivement installés sur les différents sites afin de répondre aux besoins des personnels et des étudiants et de favoriser l'usage du vélo. Ces garages sécurisés, conçus notamment pour accueillir des vélos à assistance électrique, garantissent un stationnement sûr. Toutefois, ces garages restent encore peu identifiés par les usagers et nécessitent une meilleure signalétique pour en favoriser l'utilisation.

Description de l'action et objectifs : Le déploiement de l'installation de garages à vélos sécurisés se poursuit sur l'ensemble des sites afin d'offrir aux personnels et aux étudiants des solutions de stationnement sûrs et adaptés, notamment pour les vélos à assistance électrique. Afin d'améliorer leur identification et de faciliter leur utilisation, une signalétique dédiée sera progressivement déployée. Dans cette perspective, un partenariat avec le FabLab, ainsi que l'implication d'étudiants de l'IUT dans le cadre des Situations d'Apprentissage et d'Évaluation pourront être envisagés pour la création d'une signalétique durable. Afin d'améliorer l'identification et l'accès, l'objectif est aussi de faire apparaître les garages à vélos sécurisés sur les plans des campus.

Partenaires : Forges Lab 42, IUT de Saint-Etienne

Echéances : En cours

Indicateurs de suivi : Nombre de garages à vélos sécurisés, taux d'occupation des garages à vélos

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 11 et 18 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et « Offrir aux personnels et aux étudiants une qualité de vie et des conditions de travail et d'études favorables pour garantir le bien-être de toutes et tous dans l'établissement ».

Ce dispositif répond également au Schéma Directeur de la Vie Etudiante sur l'axe transverse « Transition écologique » pour faciliter la mobilité douce des étudiants pour leurs déplacements quotidiens et inter-campus.

Action 2- Mise en place de bornes de réparation de vélos sur les sites

Axe 1 - Déplacements quotidiens et Axe 2 - Déplacements professionnels

Thématique : Mobilités actives

Enjeu : Améliorer les aménagements et les équipements sur les campus

Publics cibles : étudiants et personnels

Service porteur de l'action : Direction du Patrimoine

Éléments de contexte : Une borne d'auto-réparation a été installée sur le campus de Roanne et le campus Manufacture, à proximité des garages à vélos sécurisés. Cette action vise à mettre à disposition des personnels et étudiants des équipements leur permettant d'entretenir et de sécuriser leur pratique du vélo dans le cadre de leurs déplacements quotidiens ou déplacements professionnels. Le souhait est de déployer ces bornes de réparation sur chacun des campus.

Description de l'action et objectifs : Afin d'encourager l'usage du vélo et d'en faciliter la pratique, des bornes de réparation seront déployées progressivement sur chaque campus. Ces bornes seront installées à proximité des garages à vélos sécurisés, afin de créer des pôles vélos cohérents et fonctionnels. Le déploiement s'échelonnnera sur la période 2026-2030, selon un ordre de priorité : le campus Tréfilerie sera équipé en premier, suivi du campus Métare, puis du campus Santé.

Échéances : une borne de réparation par an à partir de 2027

Indicateurs de suivi : Nombre de campus équipés de bornes de réparation

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 11 et 18 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et « Offrir aux personnels une qualité de vie et des conditions de travail favorables pour garantir le bien-être de toutes et tous dans l'établissement ».

Ce dispositif répond également au Schéma Directeur de la Vie Etudiante sur l'axe transverse « Transition écologique » pour faciliter la mobilité douce des étudiants pour leurs déplacements quotidiens et inter-campus.

Action 3 - Identifier les espaces sanitaires avec douche sur chaque site et communiquer auprès du personnel – Équipement progressif des sites en douches

Axe 1- Déplacements quotidiens et Axe 2- Déplacements professionnels

Thématique : Mobilités actives

Enjeu : Améliorer les aménagements et les équipements sur les campus

Public cible : Tous les personnels

Service porteur de l'action : Direction du Patrimoine

Services contributeurs : Services logistiques des différents campus

Éléments de contexte : Les mobilités actives (marche, vélo, etc.) pour les trajets domicile-travail des personnels de l'UJM sont favorisées au travers de différentes actions incitatives (prêt à l'année de vélos mécaniques, prêt court-terme de vélos à assistance électrique) et d'aménagements (garages à vélos sécurisés). Des vélos sont mis à disposition pour les déplacements inter-campus. Le recours aux mobilités douces pour les déplacements quotidiens ou inter-campus peuvent amener les agents à changer de vêtements et à avoir recours à une douche au cours de la journée. D'autre part, l'UJM a adopté une démarche engagée sur la qualité de vie au travail en lien avec la santé et agit pour la sensibilisation des personnels aux bienfaits sur la santé physique et mentale d'une activité physique régulière.

Dans ce contexte, la mise à disposition de douches apparaît primordiale pour compléter les actions en faveur de des mobilité actives et pour garantir aux agents un retour au travail dans de bonnes conditions d'hygiène et de confort. Il apparaît nécessaire de faire connaître les équipements existants, d'en assurer la mise à disposition voire de les faire évoluer pour répondre aux besoins des personnels.

Description de l'action et objectifs :

L'action consiste à s'appuyer sur les agents d'accueil pour faire connaître les espaces, renseigner les usagers et assurer le bon fonctionnement des espaces mis à disposition.

Dans un premier temps, l'action sera déployée sur 2 sites test. Il s'agira :

- D'identifier les moyens et organisation nécessaires.
- D'élaborer les outils notamment recensant les douches existantes.
- D'assurer un suivi et bilan à échéance intermédiaire afin d'améliorer le fonctionnement.

Le suivi devra permettre de connaître la fréquence d'usage et faire remonter les évolutions souhaitées.

Partenaires : Direction de la Communication

Échéance : 2026 : 2 sites test à définir (Maison de l'Université et 1 autre) - 2027 : ensemble des sites.

Indicateurs de suivi : Nombre d'espaces sanitaires avec douche, Nombre d'utilisation

Lien avec les schémas directeurs :

Cette action répond aux objectifs 11 et 18 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et « Permettre aux personnels et aux étudiants une qualité de vie et des conditions de travail et d'études favorables pour garantir le bien-être de toutes et tous dans l'établissement ».

Cette action est également inscrite dans le livret QVCT - Bilan 2023-2025 et plan d'actions 2026-2029 Thématique 3 de la QVCT « Dialogue professionnel et dialogue social ».

Action 4- Prêts annuels de vélos mécaniques

Axe 1 : Déplacements quotidiens

Thématique : Mobilités actives

Enjeu : Accompagner la pratique des modes alternatifs

Publics cibles : Personnels et étudiants

Service porteur de l'action : Direction de la Vie de Campus

Éléments de contexte : Saint-Étienne Métropole a mené une opération de dons de vélos à l'Université lors du renouvellement de sa flotte de Vélivert. L'établissement a souhaité les mettre à disposition des étudiants et des personnels afin de favoriser les déplacements doux. Une convention avec l'association Ocivélo a été mise en place afin de réaliser l'entretien de cette flotte de vélos.

Description de l'action et objectifs : L'Université met en place un dispositif de prêt annuel de vélos aux étudiants et personnels pour rendre plus accessible l'usage du vélo. Au total, 20 vélos sont disponibles au prêt durant l'année universitaire. Les étudiants et personnels ont la possibilité d'adhérer à l'association Ocivélo pour 1€, ce qui leur permet d'accéder à l'atelier de l'association pour effectuer l'entretien du vélo. La durée maximale du prêt est d'une année universitaire, renouvelable. L'Université prévoit l'achat de vélos d'occasion sur la période 2026-2030, afin de maintenir et renouveler son parc de prêt.

Partenaires : Saint-Étienne Métropole, Ocivélo

Échéances : Action en cours. Achat de vélos d'occasion pour renouveler le parc, échelonné sur la période 2026-2030.

Indicateurs de suivi : Nombre de vélos dans le parc, nombre de prêts annuels aux étudiants et aux personnels, retour de satisfaction des usagers.

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 11 et 20 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et « Lutter contre la précarité étudiante en développant des dispositifs de soutien et d'accompagnement afin de favoriser la réussite et l'épanouissement de tous les étudiants ».

Ce dispositif répond également à l'axe 3 du Schéma Directeur de la Vie Etudiante « Université inclusive : favoriser la qualité de vie pour toutes et tous » sur le volet de lutte contre la précarité étudiante, et l'axe transverse sur la transition écologique en favorisant la mobilité douce des étudiants pour les déplacements quotidiens et les déplacements inter-sites.

Action 5 - Dispositif d'aide à l'achat d'un vélo/trottinette/équipement de sécurité

Axe 1 : Déplacements quotidiens

Thématique : Mobilités actives

Enjeu : Accompagner la pratique des modes alternatifs

Public cible : Étudiants

Service porteur de l'action : Direction de la Vie de Campus

Services contributeurs : Services Financiers

Éléments de contexte : L'Université propose depuis octobre 2020 différents dispositifs d'aides pour les étudiants afin de favoriser leurs conditions de vie et leur bien-être. Dans ce cadre, un dispositif d'aide à l'achat de vélo et d'équipements de sécurité a été proposé afin de permettre aux étudiants de s'équiper et de faciliter leurs déplacements. L'offre a été élargie à l'achat de trottinettes en 2023.

Description de l'action et objectifs : L'objectif de cette action est de développer la mobilité douce sur les campus en rendant plus accessible financièrement l'acquisition de matériel. Cette aide débute en octobre et se termine en mars, permettant ainsi aux étudiants d'acheter le matériel tout au long de l'année universitaire. Cette aide est proposée à l'ensemble des étudiants, sans condition de ressource. Ils peuvent en bénéficier une fois au cours de leur cursus. Le montant des aides s'établit à 70€ pour l'achat d'un vélo ou d'une trottinette, et 30€ pour l'achat d'un ou plusieurs équipements de sécurité. Les étudiants déposent leur demande sur une plateforme dédiée en présentant un justificatif d'achat.

Partenaires : Services Financiers

Échéances : Action en cours

Indicateurs de suivi : Nombre d'aides attribuées par an (vélo/trottinette et équipements de sécurité), enveloppe financière annuelle allouée au dispositif

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 11 et 20 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et « Lutter contre la précarité étudiante en développant des dispositifs de soutien et d'accompagnement afin de favoriser la réussite et l'épanouissement de tous les étudiants ».

Ce dispositif répond également à l'axe 3 du Schéma Directeur de la Vie Étudiante « Université inclusive : favoriser la qualité de vie pour toutes et tous » sur le volet de lutte contre la précarité étudiante, et l'axe transverse sur la transition écologique en favorisant la mobilité douce des étudiants pour les déplacements quotidiens et les déplacements inter-sites.

Action 6 - Organisation de bourses aux vélos et ateliers d'initiation à la mécanique vélo

Axe 1 : Déplacements quotidiens

Thématique : Mobilités actives

Enjeu : Accompagner la pratique des modes alternatifs

Public cible : Étudiants

Service porteur de l'action : Direction de la Vie de Campus

Service contributeur : Maison du campus Roanne

Éléments de contexte : Cette action répond à un besoin d'équipement des étudiants de l'Université afin de faciliter leurs déplacements et une volonté de proposer des ateliers d'initiation à la mécanique vélo, afin de les rendre autonomes et de sécuriser leur pratique du vélo. L'UJM organise de manière annuelle des bourses aux vélos sur Saint-Étienne et sur Roanne. Initialement programmées au mois d'octobre, les bourses aux vélos constituaient un événement à part entière. Depuis 2023, cette animation a été intégrée à l'évènement Festi'VE programmé fin septembre, au sein d'un espace dédié à la mobilité. Festi'VE est un événement pensé pour accompagner les étudiantes et étudiants dans tous les aspects de leur vie quotidienne. A Roanne, la bourse aux vélos est aussi incluse dans l'évènement Campus Day (équivalence du Festi'VE). L'intégration à ces événements permet de toucher davantage d'étudiants.

Description de l'action et objectifs : L'objectif de cette action est de rendre plus accessible financièrement la mobilité douce à tous les étudiants, tout en favorisant le réemploi. Les étudiants peuvent ainsi acheter des vélos d'occasion à moindre coût, en bénéficiant en parallèle du dispositif d'aide à l'achat d'un vélo. Les bourses aux vélos permettent aussi aux étudiants d'identifier les associations du territoire spécialisées dans le réemploi et la réparation de vélos. Des ateliers d'initiation sont mis en place en parallèle pour permettre aux étudiants de prendre en main les petites réparations et l'entretien courant (réglage des freins, réparation d'une crevaison, gonflage des pneus...).

Partenaires : Vélo Club Roannais, Ocivélo, La souris verte

Échéances : Action en cours

Indicateurs de suivi : Nombre de bourses aux vélos, nombre de vélos vendus, nombre d'ateliers initiation mécanique vélo, nombre d'étudiants sensibilisés à la réparation vélo et à l'achat d'un vélo d'occasion.

Lien avec les schémas directeurs :

Cette action répond aux objectifs 11 et 20 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et « Lutter contre la précarité étudiante en développant des dispositifs de soutien et d'accompagnement afin de favoriser la réussite et l'épanouissement de tous les étudiants ».

Cette action répond également au Schéma Directeur de la Vie Étudiante sur l'axe transverse « Transition écologique » pour faciliter la mobilité douce des étudiants pour leurs déplacements quotidiens et inter-campus.

Action 7 - Mise à disposition d'une cartographie des itinéraires vélos inter-campus

Axe 1 : Déplacements quotidiens et Axe 2 : Déplacements professionnels

Thématique : Mobilités actives

Enjeu : Accompagner la pratique des modes alternatifs

Publics cibles : Personnels et étudiants

Service porteur de l'action : Direction de la Vie de Campus

Service contributeur : Direction de la communication

Éléments de contexte : La cartographie des itinéraires vélos inter-campus a été mise en place dans le cadre d'un groupe de travail territorial animé par l'ALEC42 et Saint-Étienne Métropole, et réunissant des établissements de l'enseignement supérieur du territoire et le Crous. Ce travail émane d'un constat collectif de manque de pistes cyclables et d'itinéraires sécurisés sur la Métropole de Saint-Étienne. La sécurité a été identifiée comme un frein majeur à la pratique du vélo. Les itinéraires proposés ont été réalisés à partir du partage d'expérience de différentes personnes pratiquant quotidiennement le vélo.

Description de l'action et objectifs : Les membres du groupe de travail se sont concertés pour proposer les itinéraires vélos les plus sécurisés pour se déplacer au sein de la métropole stéphanoise, d'un campus à l'autre. Ces derniers ont été implémentés sur l'application Géovélo, accessibles à partir d'un QR code, permettant ainsi aux personnels et aux étudiants d'être guidés en direct sur l'application. Une affiche a été créée pour communiquer spécifiquement sur ces itinéraires et une communication est réalisée chaque année. L'actualisation de ces parcours sera effectuée au fil des années, en lien avec le Plan vélo métropolitain et le Plan mobilité de Saint-Étienne Métropole.

Partenaires : Membres du groupe de travail « Plan de déplacement Inter campus » : ALEC42, Saint-Étienne Métropole, UJM, ENISE Centrale Lyon, École des Mines de Saint-Étienne, Crous de Lyon.

Échéances : Action en cours depuis septembre 2024 et tout au long de l'année

Indicateurs de suivi : nombre d'itinéraires vélos mis à disposition et année de mise à jour

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 11 et 18 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et « Offrir aux personnels et aux étudiants une qualité de vie et des conditions de travail et d'études favorables pour garantir le bien-être de toutes et tous dans l'établissement ».

Cette action répond également au Schéma Directeur de la Vie Étudiante sur l'axe transverse « Transition écologique » pour faciliter la mobilité douce des étudiants pour leurs déplacements quotidiens et inter-campus.

Action 8 - Formations pour accompagner la pratique du vélo

Axe 1 : Déplacements quotidiens et Axe 2 : Déplacements professionnels

Thématique : Mobilités actives

Enjeu : accompagner la pratique des modes alternatifs

Publics cibles : Étudiants et personnels

Service porteur de l'action : Direction des Ressources Humaines

Service contributeur : Direction de la Vie de Campus

Éléments de contexte : l'Université souhaite encourager l'usage du vélo auprès des personnels et des étudiants de l'Université. Afin de lever les freins liés à la pratique du vélo en milieu urbain, le souhait est de proposer différentes formations à destination des personnels à travers son plan de formation, ainsi qu'aux étudiants.

Description de l'action et objectifs : L'objectif de cette action est de permettre aux étudiants et aux personnels de se familiariser avec la pratique du vélo en ville ou se réapproprier cette pratique. Une convention avec l'association Ocivélo permettra également aux étudiants et personnels d'avoir accès à la vélo-école de l'association. Ce dispositif permettra ainsi aux personnels et étudiants de choisir leur créneau et pratiquer dans un cadre non professionnel.

Partenaire : Ocivélo

Échéance : 2027

Indicateurs de suivi : Nombre de personnels et étudiants ayant participé au dispositif

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 11 et 18 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et « Offrir aux personnels une qualité de vie et des conditions de travail favorables pour garantir le bien-être de toutes et tous dans l'établissement ».

Cette action répond également au Schéma Directeur de la Vie Étudiante sur l'axe transverse « Transition écologique » pour favoriser la mobilité douce des étudiants pour leurs déplacements quotidiens et inter-campus.

Action 9 - Faciliter la mise en relation des personnels pour le covoiturage

Axe 1 : Déplacements quotidiens

Thématique : Covoiturage

Enjeu : Accompagner la pratique des modes alternatifs

Public cible : Personnels

Service porteur de l'action : Direction de la Vie de Campus

Service contributeur : Direction des Ressources Humaines

Éléments de contexte : L'Université souhaite encourager le covoiturage au sein de sa communauté afin de réduire l'usage individuel de la voiture et limiter l'impact environnemental des déplacements domicile-travail. La mise en relation des personnels constitue actuellement un frein à cette pratique.

Description de l'action et objectifs : L'action consiste à établir une cartographie des lieux de résidence des personnels afin de faciliter ensuite la mise en relation des personnels qui souhaitent covoiturer. Pour faciliter l'organisation des trajets, un canal dédié sur RocketChat pourra être mis en place.

Partenaires : Crous

Échéance : 2027

Indicateurs de suivi : Nombre de personnels mis en relation, nombre d'équipes de covoiturage créées

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond à l'objectif 11 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire. »

Action 10 - Communauté de covoiturage intercampus Mov'ICI

Axe 1 - Déplacements quotidiens

Thématique : Covoiturage

Enjeu : Accompagner la pratique des modes alternatifs

Publics cibles : Etudiants et personnels

Service porteur de l'action : Direction de la Vie de Campus

Éléments de contexte : L'Université souhaite encourager les mobilités alternatives à la voiture individuelle. Le développement du covoiturage constitue un levier prioritaire pour réduire l'empreinte carbone des déplacements domicile-campus et inter-campus. Dans ce cadre, l'établissement s'appuie sur la plateforme Mov'ICI, mise en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2016, pour organiser et faciliter la mise en relation des usagers.

Description de l'action et objectifs : Cette action est menée en coordination avec les établissements d'enseignement supérieur stéphanois et l'ALEC42. La communauté inter-campus existe sur la plateforme depuis 2016. L'objectif est de poursuivre la promotion de son usage auprès des personnels et des étudiants afin de développer la pratique du covoiturage au sein de la communauté universitaire. Des actions d'information et d'animation sont organisées au sein de l'établissement afin de faire connaître la plateforme et d'encourager son utilisation. Des actions de mise en relation des étudiants pour le covoiturage pourront également être développées, avec d'autres outils. En effet, la plateforme ne semble à ce jour pas suffisante pour accompagner les étudiants dans la pratique du covoiturage, des solutions annexes sont donc en cours d'étude.

Partenaires : Région AURA, ALEC42, établissements d'enseignement supérieur stéphanois

Échéances : des actions annuelles de promotion de la plateforme seront organisées, notamment lors des événements de rentrée

Indicateurs de suivi : Nombre d'inscriptions de personnels et étudiants de l'Université sur la plateforme, nombre de trajets proposés

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 11 et 18 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et « Offrir aux personnels une qualité de vie et des conditions de travail favorables pour garantir le bien-être de toutes et tous dans l'établissement ».

Ce dispositif répond également au Schéma Directeur de la Vie Etudiante sur l'axe transverse « Transition écologique » pour faciliter la mobilité douce des étudiants pour leurs déplacements quotidiens et inter-campus.

Action 11 - Prêts courte durée de vélos à assistance électrique (déplacements domicile-travail)

Axe 1 - Déplacements quotidiens

Thématiques : Mobilités actives

Enjeu : Accompagner la pratique des modes alternatifs

Public cible : Personnels

Service porteur de l'action : Direction de la Vie de Campus

Service contributeur : Direction du Patrimoine

Éléments de contexte : L'action est mise en place depuis 2022, grâce à l'achat de quatre vélos à assistance électrique par l'Université. Ils sont mis à disposition des personnels de l'établissement pour favoriser les modes de transports doux. L'entretien de ces vélos est réalisé par la direction du Patrimoine.

Description de l'action et objectifs : L'Université propose des prêts à court terme (un mois) de vélos à assistance électrique à destination du personnel. Ces prêts gratuits permettent aux personnels d'essayer un nouveau mode de déplacement doux pour se rendre au travail. L'objectif de ces prêts est d'impulser un changement de pratique et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements quotidiens des personnels, le plus gros poste d'émissions du bilan carbone de l'établissement.

Echéance : Action en cours

Indicateurs de suivi : Nombre de vélos prêtés par an, nombre d'usagers touchés, retour de satisfaction des usagers

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 11 et 18 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et « Offrir aux personnels et aux étudiants une qualité de vie et des conditions de travail et d'études favorables pour garantir le bien-être de toutes et tous dans l'établissement ».

Action 12 - Forfait Mobilité Durable (FMD)

Axe 1 - Déplacements quotidiens

Thématiques : Mobilité actives, Covoiturage

Enjeu : accompagner la pratique des modes alternatifs

Public cible : personnels

Service porteur de l'action : Direction des Ressources Humaines

Éléments de contexte : L'Université s'est engagée depuis plusieurs années à mener des actions en faveur des mobilités douces en sensibilisant notamment les personnels et les étudiants à privilégier un mode de déplacement alternatif à la voiture individuelle. Le prêt de vélo, l'encouragement à la pratique du covoiturage et à l'utilisation des transports en commun s'inscrivent dans cette démarche sociétale et environnementale.

Dans la continuité de cette stratégie, l'état a prévu le versement dans la fonction publique d'un « forfait mobilité durable » en application du décret du 9 mai 2020. Ce dispositif prévoit un versement forfaitaire aux personnels qui effectuent un trajet domicile/travail à vélo, en covoiturage, en trottinette électrique, en gyropode, en cyclomoteur ou en autopartage.

Description de l'action et objectifs :

Les personnels de l'Université peuvent bénéficier du forfait mobilité durable en justifiant l'utilisation d'un moyen de transport à mobilité douce : vélo, covoiturage, trottinette électrique, gyropode, cyclomoteur ou autopartage. Depuis 2022, le périmètre a été élargi aux déplacements réalisés à l'aide d'un engin de déplacement motorisé, un cyclomoteur, une motocyclette, un engin de déplacement motorisé ou non, loué ou mis à disposition en libre-service, ou en recourant à un service d'auto-partage.

Le montant annuel du FMD s'échelonne entre 100€ et 300€ en fonction de certaines conditions.

L'objectif est de maintenir cette action et de communiquer davantage sur ce forfait afin d'inciter financièrement les personnels de l'établissement à verdir leurs déplacements quotidiens.

Échéance : En cours

Indicateurs de suivi : nombre de personnels bénéficiant du FMD chaque année

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 2 et 11 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Communiquer et valoriser les démarches DD&RS mises en place » et « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire ».

Action 13 - Prise en compte des enjeux de transport lors de la création des emplois du temps étudiants

Axe 1 - Déplacements quotidiens

Thématique : Transports en commun

Enjeu : accompagner la pratique des mode alternatifs

Public cible : Étudiants

Service porteur de l'action : Présidence et directions de composantes

Service contributeur : Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle

Éléments de contexte : les résultats de l'enquête mobilité menée auprès des étudiants de l'Université ont mis en évidence que les cours programmés après 19h constituent un frein dans l'usage des transports en commun. Ce phénomène semble particulièrement concerner les étudiants qui résident en dehors du centre métropolitain. L'ampleur exacte de ce frein reste cependant à préciser.

Description de l'action et objectifs : cette action consiste à sensibiliser les composantes, les scolarités et les enseignants à l'impact des horaires tardifs sur l'utilisation des transports en commun. L'objectif est d'encourager, dans la mesure du possible, la réduction des cours après 19h, afin de faciliter l'accès aux transports publics et de réduire les contraintes pour les étudiants, en particulier ceux qui vivent loin de l'université. Une attention particulière pourra être portée aux étudiants signalant des difficultés spécifiques liées à leur éloignement.

Échéances : Courant 2027 à 2028

Indicateurs de suivi : suivi annuel du nombre de cours programmés après 19h par composante et du nombre d'étudiants concernés par ces cours.

Lien avec les schémas directeurs :

Cette action répond à l'objectif 18 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Offrir aux personnels une qualité de vie et des conditions de travail favorables pour garantir le bien-être de toutes et tous dans l'établissement ».

Action 14 - Augmentation de la prise en charge partielle du titre de transport en commun public

Axe 1 - Déplacements quotidiens

Thématique : Transport en commun

Enjeu : Accompagner la pratique des modes alternatifs

Public cible : Personnels

Service porteur de l'action : Direction des Ressources Humaines

Service contributeur : Direction de la Vie de Campus

Éléments de contexte : conformément aux dispositions nationales en vigueur, les personnels de l'Université disposant d'un abonnement de transports en commun publics (SNCF, STAS, ...) pour leurs trajets domicile-travail peuvent bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 75% du coût de cet abonnement, sur demande auprès du service des Ressources Humaines. Par ailleurs, la labellisation du plan de mobilité de l'Université auprès de Saint-Étienne Métropole permettrait aux agents de bénéficier d'une réduction complémentaire de 15% sur le coût de l'abonnement annuel STAS.

Description de l'action et objectifs : Pour aller au-delà des exigences réglementaires et inciter davantage les personnels à l'utilisation des transports en commun, l'établissement souhaite proposer un remboursement des abonnements à hauteur de 80% (au lieu des 75% réglementaires).

Partenaires : Saint Étienne Métropole, STAS

Échéance : 2027

Indicateurs de suivi : Nombre de personnes bénéficiant du remboursement de son abonnement de transport en commun

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 11 et 18 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et « Offrir aux personnels une qualité de vie et des conditions de travail favorables pour garantir le bien-être de toutes et tous dans l'établissement ».

Action 15 - Maintien du Label Employeur Pro-Vélo

Axe 1 - Déplacements quotidiens

Thématique : mobilités actives

Enjeu : Communiquer, sensibiliser et animer le Plan de Mobilité

Public cible : personnels

Service porteur de l'action : Laboratoire Hubert Curien

Services contributeurs : Direction de la Vie de Campus, Direction des Ressources Humaines

Éléments de contexte : Depuis 2023, le laboratoire Hubert Curien a structuré une stratégie mobilité vélo fondée sur un diagnostic des pratiques, un plan d'action, des référents identifiés, des équipements dédiés et des actions régulières de sensibilisation. Cette dynamique a permis l'obtention du Label Employeur Pro-Vélo niveau Or.

Description de l'action et objectifs : L'action consiste à maintenir cette labellisation en poursuivant et en consolidant les actions engagées en faveur de la pratique cyclable des personnels : information, animation, accompagnement, services, équipements, sécurité et suivi des résultats. Elle vise aussi à diffuser cette dynamique à l'échelle de l'établissement, en partageant les outils, méthodes et retours d'expérience avec d'autres composantes intéressées.

Partenaires : Ocivélo, Pont et pignons

Échéances : Maintien du Label Employeur Pro-Vélo obtenu en novembre 2025 pour une durée de 3 ans, avec un suivi annuel des actions et indicateurs, et préparation du renouvellement à l'issue de la période de labellisation.

Indicateurs de suivi : Suivi de la part modale vélo, du nombre de cyclistes réguliers, de la participation aux animations et formations, du recours au FMD, de l'usage des stationnements vélos, du nombre de vélos entretenus, ainsi que du maintien du niveau de labellisation.

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond à l'objectif 11 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire. »

Action 16 - Renforcer la communication sur les bons plans mobilité auprès des étudiants et personnels

Axe 1 - Déplacements quotidiens

Thématiques : mobilités actives, covoiturage, transports en commun

Enjeu : Communiquer, sensibiliser et animer le Plan de Mobilité

Publics cibles : Étudiants et Personnels

Service porteur de l'action : Direction de la Vie de Campus

Services contributeurs : Composantes, Direction du Patrimoine, Direction de la Communication

Éléments de contexte : L'Université souhaite développer les mobilités douces au sein de la communauté universitaire, afin de réduire l'empreinte carbone des déplacements quotidiens. Pour cela, elle s'appuie sur des actions de communication régulières permettant d'informer, d'accompagner et d'inciter au changement de pratiques.

Description de l'action et objectifs : L'objectif est d'encourager des déplacements plus durables au sein de la communauté universitaire, notamment le covoiturage, la marche, le vélo et les transports en commun. Pour cela, l'Université utilise déjà différents moyens de communication :

- Mailing, pour faire connaître aux étudiants et personnels les différents dispositifs liés à la mobilité qui leur sont dédiés ;
- Une page web dédiée aux bons plans mobilité (une pour le public étudiant et une pour le public personnel) ;

L'université sera amenée dans les années à venir à développer de nouveaux moyens de communication notamment par le biais d'affichage sur des panneaux dédiés et une communication via les réseaux sociaux, pour faire davantage connaître les dispositifs existants sur la mobilité.

Échéances : en cours, plusieurs fois par an.

Indicateurs de suivi : Nombre de consultation des pages web dédiées, Connaissance des dispositifs existants via l'enquête mobilité.

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 7 et 11 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Intensifier les actions de sensibilisation auprès des étudiants et des personnels afin de favoriser leur engagement » et « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire ».

Cette action répond également au Schéma Directeur de la Vie Étudiante sur l'axe transverse « Transition écologique » pour faciliter la mobilité douce des étudiants pour leurs déplacements quotidiens et inter-campus.

Action 17 - Organisation d'actions de sensibilisation aux mobilités durables dans le cadre d'événements institutionnels ou d'événements régionaux/nationaux

Axe 1 - Déplacements quotidiens

Thématiques : mobilités actives, covoiturage, transports en commun

Enjeu : Communiquer, sensibiliser et animer le Plan de Mobilité

Publics cibles : Étudiants et Personnels

Service porteur de l'action : Direction de la Vie de Campus

Services contributeurs : Directions des Composantes, Direction du Patrimoine, Direction de la Communication

Éléments de contexte : L'Université souhaite développer les mobilités douces au sein de la communauté universitaire, afin de réduire l'empreinte carbone des déplacements quotidiens. Pour cela, elle s'appuie sur des actions de sensibilisation régulières et des événements fédérateurs permettant d'informer, d'accompagner et d'inciter au changement de pratiques.

Description de l'action et objectifs : L'objectif est d'encourager les déplacements plus durables au sein de la communauté universitaire, notamment le covoiturage, la marche, le vélo et les transports en commun. Pour cela, l'Université organise chaque année plusieurs temps forts de sensibilisation :

- L'évènement Festi'VE (évènement de rentrée à destination des étudiants) : un espace dédié à la mobilité permet de regrouper plusieurs animations autour de la pratique du vélo, des transports en commun et du covoiturage.
- Le Printemps du Développement Durable : des animations sont aussi proposées chaque année à destination des personnels et étudiants : défis pas, balades à vélo, opération gratuite transport en commun, fresque de la mobilité...
- Le Challenge Mobilité organisé par la Région Auvergne Rhône-Alpes : l'objectif est de promouvoir l'usage des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (marche, vélo, transports en commun, covoiturage...) auprès des salariés lors d'une journée dédiée.
- L'opération Mai à Vélo : initiée en 2025 par le laboratoire Hubert Curien, cet évènement sera déployé sur l'ensemble de l'université à partir de mai 2026

Partenaires : Région Auvergne Rhône-Alpes, Mov'ici, Ocivélo, La souris Verte, Vélo en quartier, STAS

Échéances : en cours, plusieurs fois par an. Mise en place du challenge Mai à Vélo en mai 2026

Indicateurs de suivi : Nombre de personnes qui participent aux différentes animations, nombre d'animations chaque année, retour de satisfaction des participants aux animations.

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 7 et 11 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Intensifier les actions de sensibilisation auprès des étudiants et des personnels afin de favoriser leur engagement » et « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire ».

Cette action répond également au Schéma Directeur de la Vie Étudiante sur l'axe transverse « Transition écologique » pour faciliter la mobilité douce des étudiants pour leurs déplacements quotidiens et inter-campus.

Action 18 - Communiquer sur le Plan de mobilité et les bons plans mobilité lors de la journée IN

Axe 1 - Déplacements quotidiens

Thématiques : mobilités actives, covoiturage, transports en commun

Enjeu : Communiquer, sensibiliser et animer le Plan de Mobilité

Public cible : Personnels

Service porteur de l'action : Direction de la Communication

Services contributeurs : Direction Vie de Campus et Mission DD&RS

Éléments de contexte : L'Université organise chaque année au mois de septembre une journée d'intégration des nouveaux personnels, la « Journée IN ». Elle a vocation à présenter l'Université dans son ensemble à travers des interventions et stands. A ce jour, il n'y a pas d'espace d'information dédié aux bons plans mobilité, ce qui limite la connaissance des nouveaux arrivants sur les actions que l'établissement met en place.

Description de l'action et objectifs : L'objectif est de favoriser la connaissance des nouveaux arrivants sur les actions liées à la mobilité à travers la mise en place d'un stand, et d'avoir un espace propice pour présenter tous les bons plans mobilité aux nouveaux personnels de l'Université, à travers des échanges et de la documentation mise à disposition.

Échéances : Rentrée universitaire 2026, puis action annuelle.

Indicateurs de suivi : Mise en place d'un stand lors de la journée IN (O/N) ; nombre de nouveaux arrivants sensibilisés chaque année

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 2 et 11 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Communiquer et valoriser les démarches DD&RS mises en place » et « Promouvoir des mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire ».

Action 19 - Identifier des espaces de coworking sur chaque site

Axe 2 - Déplacements professionnels

Thématique : Covoiturage, transports en commun

Enjeu : Améliorer les aménagements et les équipements sur les campus

Public cible : tous les personnels

Service porteur de l'action : Direction du Patrimoine

Services contributeurs : Services logistiques des différents campus

Éléments de contexte : Les personnels de l'Université sont amenés à se déplacer entre les campus au cours d'une même journée dans le cadre de réunions, d'enseignements, de formations ou de travaux de recherche. Afin de permettre à chacune et chacun de limiter les déplacements, de favoriser le covoiturage et/ou d'adapter ses déplacements aux horaires de train (notamment pour les déplacements entre les campus stéphanois et roannais) et d'évoluer dans de bonnes conditions au quotidien, il est nécessaire de proposer sur chaque site un espace où il est possible de poursuivre ses tâches. En parallèle, un personnel est présent à l'entrée des bâtiments principaux où il assure l'accueil et le renseignement aux usagers.

Description de l'action et objectifs :

L'action consiste à s'appuyer sur les agents d'accueil pour faire connaître les espaces, renseigner les usagers et assurer le bon fonctionnement des espaces mis à disposition.

Dans un premier temps, l'action sera déployée sur 2 sites tests. Il s'agira :

- D'identifier les moyens et l'organisation nécessaires
- D'élaborer les outils
- D'assurer un suivi et bilan à échéance intermédiaire afin d'améliorer le fonctionnement.

Partenaire : Direction de la Communication

Échéances : 2026 : 2 sites tests de la Maison de l'Université et du bâtiment Les Forges - 2027 : ensemble des sites

Indicateurs de suivi :

- Nombre d'espaces mis à disposition, identifier au moins un espace de coworking par site (O/N)

Lien avec les schémas directeurs :

Cette action répond à l'objectif 11 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et à l'objectif 18 « Permettre aux personnels et aux étudiants une qualité de vie et des conditions de travail et d'études favorables pour garantir le bien-être de toutes et tous dans l'établissement ».

Cette action est également inscrite dans le livret QVCT - Bilan 2023-2025 et plan d'actions 2026-2029 Thématique 1 de la QVCT « Organisation, contenu et réalisation du Travail ».

Action 20 - Dispositif de prêt de Vélos à Assistance Electrique pour les déplacements inter-sites

Axe 2 - Déplacements professionnels

Thématique : Mobilités actives

Enjeu : Accompagner la pratique des modes alternatifs

Public cible : Personnels

Service porteur de l'action : Direction du Patrimoine

Service contributeur : Direction de la Communication

Éléments de contexte : L'Université Jean Monnet est installée sur 5 campus stéphanois et un site Roannais. Les déplacements inter campus sont fréquents. Afin de favoriser les déplacements en mode doux, 7 vélos à assistance électrique ont été acquis et sont à disposition du personnel.

Description de l'action et objectifs : L'objectif de cette action est de favoriser l'usage du vélo pour les déplacements professionnels au sein de la métropole Stéphanoise et Roannaise. Aujourd'hui l'enjeu est de faire connaître le dispositif afin d'étendre son usage. La réservation des vélos à assistance électrique via l'outil de réservation commun [intranet_collaborer_réservation de ressources] est aujourd'hui possible pour le personnel. Elle doit être relayée afin d'être connue. Par ailleurs, la maintenance de ces vélos doit être renforcée afin d'en améliorer la disponibilité.

Échéance : En cours, communication à renouveler fin 2026.

Indicateurs de suivi : évolution du nombre de vélos fonctionnels par site, nombre de réservations des vélos chaque année.

Lien avec les schémas directeurs :

Cette action répond aux objectifs 11 et 18 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et « Offrir aux personnels une qualité de vie et des conditions de travail favorables pour garantir le bien-être de toutes et tous dans l'établissement ».

Action 21 - Réduire les déplacements aériens sur le territoire métropolitain

Axe 2 - Déplacements professionnels

Thématique : Transports en commun

Public cible : Personnels

Service porteur de l'action : Direction des Services Financiers

Services contributeurs : Direction des Services Financiers + groupe contrôle interne (en charge de la modification de la note de mission)

Éléments de contexte : Avec la circulaire « Engagements pour la transformation écologique de l'Etat », l'Etat demande aux établissements publics un engagement (mesure 5) pour la réduction des déplacements aériens des agents. L'UJM, à travers l'élaboration annuelle de son bilan carbone et des émissions liées à l'usage de l'avion, souhaite prendre des mesures afin de réduire le nombre de trajets aériens réalisés chaque année par ses agents.

Description de l'action et objectifs : En cohérence avec ces dispositions réglementaires nationales, sa stratégie locale et avec les propositions de la COMUE Lyon Saint Étienne, l'UJM s'engage à prioriser les déplacements en train sur le territoire national métropolitain et limiter les déplacements aériens aux trajets pour lesquels aucune alternative ferroviaire n'existe en moins de 6 heures (durée de trajet gare à gare). Dans un second temps, la mesure pourra s'étendre après retour d'expérience, aux trajets pour lesquels aucune alternative ferroviaire n'existe pas en moins de 8h.

L'articulation entre cette politique et l'outil Notilus permettra un suivi renforcé de la part modale et l'évolution annuelle des déplacements professionnels.

Échéances :

- A partir du 01/01/2027 trajets <6h : interdiction de l'avion sauf dérogation (selon des modalités à définir)
- Sous conditions : à partir du 01/01/2028 trajets <8h : interdiction de l'avion sauf dérogation (selon des modalités à définir)

Indicateurs de suivi : nombre de trajets professionnels en avion réalisé chaque année et proportion de ces trajets au regard de l'ensemble des déplacements.

Lien avec les schémas directeurs :

Cette action s'inscrit dans plusieurs objectifs du Schéma Directeur DD&RS 2025-2030 :

- Objectif 8 « Accompagner les laboratoires de recherche en soutenant l'évolution des pratiques et des démarches responsables »
- Objectif 11 « promouvoir des mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire »
- Objectif 14 « Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique de l'établissement en déployant des actions ambitieuses d'efficacité et de sobriété énergétiques »
- Objectif 15 « Faire de la politique achat de l'établissement un levier stratégique pour assurer des modes de consommation durable ».

Action 22 - Possibilité de voyage en 1^{ère} classe pour les trajets en train de plus de 6h

Axe 2 - Déplacements professionnels

Thématique : Transports en commun

Enjeu : Accompagner la pratique de modes alternatifs

Public cible : Personnels

Service porteur de l'action : Direction des Services Financiers + groupe projet contrôle interne (en charge de la modification de la note mission)

Services contributeurs :

Éléments de contexte : L'état s'engage à réduire les déplacements aériens de ses agents avec un report modal vers le ferroviaire. L'établissement, dans le cadre du présent plan de mobilité, souhaite limiter les déplacements aériens aux trajets pour lesquels aucune alternative ferroviaire n'existe en moins de 6 heures.

Description de l'action et objectifs : Afin de faciliter ce report modal, il sera possible pour les agents réalisant un trajet en train gare à gare de plus de 6h de demander une place en 1^{ère} classe. L'objectif de cette action est de réduire les trajets aériens de l'établissement, tout en garantissant aux agents de voyager de manière confortable avec une possibilité de travailler lors des longs trajets.

Échéance : à partir du 01/01/2027 (selon des modalités à définir)

Indicateurs de suivi : Nombre de trajet en train de 6h ou plus effectués par an et l'équivalence en kilomètres ; nombre de trajets aériens réalisés par an ; nombre de trajets effectué en 1^{ère} classe sur les déplacements supérieurs à 6h ; part des trajets > 6h réalisés en train vs avion, évolution annuelle de cette part, nombre et proportion de billets de train en 1^{ère} classe sur ces trajets, émissions de CO₂ évitées estimées grâce au report modal, taux de recours à la 1^{ère} classe pour les trajets éligibles.

Lien avec les schémas directeurs : Cette action s'inscrit dans l'axe 3 du schéma directeur DD&RS « Intégrer les enjeux de transition dans les laboratoires de recherche et leurs projets », objectif 8 « Accompagner les laboratoires de recherche en soutenant l'évolution des pratiques et des démarches responsables » et l'axe 4 « Transformer nos pratiques et modes de consommation pour les rendre plus durables », objectif 11 « promouvoir des mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire ».

Action 23 - Mise à disposition de cartes STAS-STAR pour les déplacements inter-campus et dans les agglomérations stéphanoise et roannaise

Axe 2 - Déplacements professionnels

Thématique : Transports en commun

Enjeu : Accompagner la pratique des modes alternatifs

Public cible : Personnels de l'Université

Service porteur de l'action : Direction de la Vie de Campus

Services contributeurs : Maison du campus de Roanne, Accueil des sites

Éléments de contexte : L'Université souhaite favoriser l'usage des transports en commun pour les déplacements professionnels entre les différents campus et au sein de la Métropole, en alternative à l'utilisation des véhicules de service. Ainsi, depuis 2024, les personnels des campus stéphanois peuvent accéder à des tickets STAS pour leurs déplacements professionnels au sein de la Métropole stéphanoise. Ces titres de transports sont mis à disposition à l'accueil de chaque site. Cependant, le campus de Roanne ne bénéficie actuellement d'aucune mesure équivalente.

Description de l'action et objectifs : L'objectif est d'étendre le dispositif de mise à disposition de titres de transport sur le site de Roanne qui n'en bénéficie pas à ce jour, afin de favoriser les alternatives aux véhicules de service : titres de transport STAR, pour les déplacements professionnels au sein de l'agglomération roannaise, mais également STAS, pour les déplacements inter-campus.

De même, il s'agit de mettre à disposition sur les sites stéphanois des titres de transport STAR pour les personnels se rendant sur le campus de Roanne.

Partenaires : STAS, STAR

Échéance : action déjà en place pour les sites stéphanois, à déployer courant 2027 pour le site Roannais.

Indicateurs de suivi : Nombre de tickets STAS et STAR utilisés chaque année par site

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 11 et 18 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et « Offrir aux personnels une qualité de vie et des conditions de travail favorables pour garantir le bien-être de toutes et tous dans l'établissement ».

Action 24 - Mutualisation de la flotte de véhicules de service pour les déplacements professionnels

Axe 2 - Déplacements professionnels

Thématique : Flotte de véhicules

Enjeu : Accompagner la pratique des modes alternatifs

Public cible : Personnels de l'Université

Service porteur de l'action : Direction des Services Financiers/Direction du Patrimoine, support SAMP pour anticiper les changements de véhicules et achats en central plutôt qu'en composante, et DNUM pour le changement d'outil de réservation

Services contributeurs : Responsables administratifs des composantes et sites. Direction du numérique.

Éléments de contexte : L'Université est dotée d'une flotte d'une vingtaine de véhicules utilisés pour les déplacements professionnels à l'échelle du territoire métropolitain de Saint-Étienne, de l'agglomération Roannaise, à l'échelle nationale et plus rarement à l'échelle internationale. Les besoins de renouvellement ou d'achat des véhicules sont identifiés au niveau de chaque composante ou par la direction des services financiers pour les services centraux. Le coût financier et la gestion quotidienne de chaque véhicule sont supportés par la composante qui l'acquière ou par la direction des services financiers. Les personnels ont la possibilité de réserver le(s) véhicule(s) de service de leur composante/site de rattachement via l'outil de réservation de ressources disponible sur MyUJM ou par l'intermédiaire des personnels d'accueil de site.

Description de l'action et objectifs : cette action répond à la circulaire 4555 « Engagements pour la transformation écologique de l'état » qui recommande la facilitation de la mutualisation géographique de l'usage de la flotte automobile et le renforcement du covoiturage professionnel. L'action a pour objectif de :

- Recenser les pratiques (nombre de trajets/nombre de jours d'utilisation, destinations) avec un audit de l'utilisation des véhicules rattachés à chaque composante et site,
- Homogénéiser les modes de réservations des véhicules à l'échelle de l'établissement en regroupant la totalité des véhicules de service sur l'outil de réservation de ressources,
- Mutualiser la flotte automobile en ouvrant la réservation de tous les véhicules à l'ensemble des personnels de l'université,
- Favoriser le covoiturage professionnel en rendant visible sur le site de réservation de ressources les trajets prévus pour chaque réservation,
- Identifier des modérateurs au sein de chaque composante/site par les services pilotes,
- Définir des règles de modération communes à l'ensemble des sites (priorisation des déplacements/usagers, covoiturage etc),
- Mettre en place un guide du bon usage de la flotte automobile et des règles de modération à destination des modérateurs et des usagers.

Échéance : printemps 2027 (en fonction de l'évolution de l'outil de réservation)

Indicateurs de suivi : nombre de jours/an d'utilisation de chaque véhicule. Nombre de trajets réalisés en covoiturage.

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs 11 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire »

Action 25 - Intégrer les formations à la mobilité écoresponsable dans le plan annuel de formation des personnels

Axe 2 - Déplacements professionnels

Thématique : Flotte de véhicules

Enjeu : Communiquer et sensibiliser

Public cible : Personnels

Service porteur de l'action : Direction des Ressources Humaines

Services contributeurs : Direction du Patrimoine, Direction Prévention des Risques et Sûreté

Éléments de contexte : Les obligations réglementaires fixées par la direction des achats de l'État imposent à l'Université d'accroître progressivement la part de véhicules électriques au sein de sa flotte automobile. Toutefois, un frein à l'adoption de ces nouveaux véhicules a été identifié parmi les agents. En effet, ces derniers sont majoritairement habitués à l'utilisation de véhicules thermiques, tant en termes de conduite que d'organisation des déplacements (autonomie, temps de recharge, habitudes d'approvisionnement en carburant). Ce changement de pratiques peut ainsi susciter des réticences ou des interrogations, qui constituent un obstacle à une appropriation rapide et complète des véhicules électriques.

Description de l'action et objectifs : Cette action a pour objectif la formation des personnels à l'éco-conduite ou la prise en main de véhicules électriques.

Échéance : 2026

Indicateurs de suivi : Nombre de personnes formées à l'utilisation de véhicules électriques et l'éco-conduite (formation de 30 minutes), retour de satisfaction des participants aux formations

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement :

- Objectif 5 « Former et sensibiliser les personnels pour développer une culture commune sur les enjeux de transition » ;
- Objectif 11 « Promouvoir des mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » ;
- Objectif 14 « Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique de l'établissement en déployant des actions ambitieuses d'efficacité et de sobriété énergétiques »

Action 26 - Élaborer un guide de voyages éco-responsables

Axe 2 - Déplacements professionnels et Axe 3 – Déplacements longues distances pour les étudiants

Thématique : Mobilités actives, covoiturage, transports en commun

Enjeu : Accompagner la pratique des modes alternatifs

Public cible : Étudiants et personnels

Service porteur de l'action : Direction des Relations Internationales

Services contributeurs : Bureau des mobilités internationales, Service T4EU, Direction de la Vie de campus, Mission DD&RS

Éléments de contexte : Dans le cadre des déplacements internationaux, le recours à des mobilités éco-responsables (train, bus, ...) reste limité, notamment en raison d'un manque d'information sur les itinéraires, les durées réelles des trajets et les correspondances possibles.

Description de l'action et objectifs : Cette action consiste à élaborer un guide pratique des voyages éco-responsables. L'objectif de ce guide est de proposer des itinéraires « clefs en main » les plus efficaces et écologiques pour des destinations internationales des personnels et des étudiants les plus fréquentes. Il couvrira notamment les déplacements réalisés dans le cadre de l'Alliance Transform4Europe (T4EU), les mobilités d'études ou de stage, ainsi que les déplacements professionnels récurrents.

Partenaire : Alliance Transform4Europe

Échéance : Automne 2026

Indicateurs de suivi : Nombre de trajets éco-responsables décrits dans le guide, nombre de guides diffusés, évolution du nombre de mobilités éco-responsables réalisées.

Lien avec les schémas directeurs :

Cette action répond à l'objectif 11 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire ».

Action 27 - Valoriser les récits de mobilité verte

Axe 2 - Déplacements professionnels et Axe 3 – Déplacements longues distances pour les étudiants

Thématique : Mobilités actives, covoiturage, transports en commun

Enjeu : Communiquer et sensibiliser

Publics cibles : Étudiants et personnels

Services porteurs de l'action : Direction des Relations Internationales / Direction de la Vie de Campus

Service contributeur : Direction de la communication

Éléments de contexte : L'Université propose différentes actions de sensibilisation pour promouvoir les mobilités éco-responsables. Les récits sur les pratiques de voyages peuvent constituer un levier pour mettre en place des changements de pratiques.

Description de l'action et objectifs : Valoriser les mobilités vertes, notamment longues distances à l'international, vise à induire un changement de normes sociales collectives. Elles permettent par exemple de déployer de nouveaux imaginaires sur les trajets éco-responsables en train, en les représentant comme une pratique enviable plutôt que contraignante, notamment pour les raisons suivantes :

- Arrivée en centre-ville lors d'un voyage en train / arrivée excentrée lors d'un voyage en avion
- Environnement permettant le télétravail lors d'un voyage en train
- Absence de temps d'enregistrement des bagages lors d'un voyage en train
- Pour des distances européennes (par exemple 3 à 6 heures), le train peut être plus compétitif en temps de trajet porte à porte

Échéance : déploiement au cours de l'année 2026-27

Indicateurs de suivi : nombre de récits portés à connaissance de la communauté universitaire / an

Lien avec les schémas directeurs :

Cette action répond au Schéma Directeur de la Vie Etudiante sur l'axe transverse « Transition écologique » pour faciliter la mobilité douce des étudiants pour leurs déplacements quotidiens et inter-campus.

Elle répond également aux objectifs 2, 7 et 11 du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement :

- Objectif 2 « Communiquer et valoriser les démarches DD&RS mises en place
- Objectif 7 « Intensifier les actions de sensibilisation auprès des étudiants et des personnels afin de favoriser leur engagement »
- Objectif 11 « Promouvoir les mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire »

Action 28 - Calcul automatique de l'impact carbone d'un trajet dans l'outil de gestion des missions

Axe 2 - Déplacements professionnels

Thématiques : Mobilités actives, covoiturage, transports en commun

Enjeu : Communiquer et sensibiliser

Public cible : Personnels

Service porteur de l'action : Direction des Services Financiers

Services contributeurs : Mission DD&RS

Éléments de contexte : L'UJM a changé d'outil de réservation des missions en 2025 et utilise désormais Notilus. Cet outil permet un calcul automatique de l'impact carbone du trajet une fois les informations renseignées (lieux d'arrivée et de départ ; mode de transport sélectionné), permettant de sensibiliser les personnels sur les émissions liées à leur déplacement.

Description de l'action et objectifs : Communiquer auprès des personnels sur cette fonctionnalité pour encourager les modes de déplacements écoresponsables. L'établissement étudie également la possibilité d'aller plus loin, en indiquant une estimation du coût carbone au moment du choix du mode de transport (comparateur voiture-train-bus) pour sensibiliser et informer en amont les personnels pour inciter à prendre l'option ayant la plus faible émission.

Partenaires : Notilus ; Cegid

Échéance : en fonction de l'évolution possible de l'outil Notilus (fonctionnalité non intégrée dans l'outil au moment de la rédaction du plan de mobilité)

Indicateurs de suivi : Nombre et part des différents modes de transport pour les déplacements professionnels et les émissions correspondantes avec les kilomètres correspondants (nationaux et internationaux)

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement :

- Objectif 5 « Former et sensibiliser les personnels pour développer une culture commune sur les enjeux de transition » ;
- Objectif 11 « Promouvoir des mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » ;
- Objectif 14 « Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique de l'établissement en déployant des actions ambitieuses d'efficacité et de sobriété énergétiques »
- Objectif 15 « Faire de la politique achat de l'établissement un levier stratégique pour assurer des modes de consommation durable ».

Action 29 - Sensibiliser les responsables et chefs de service aux voyages écoresponsables

Axe 2 - Déplacements professionnels

Thématique : Mobilités actives, covoiturage, transports en commun

Enjeu : Communiquer et sensibiliser

Public cible : Personnels

Service porteur de l'action : Direction des Ressources Humaines

Services contributeurs : DGS, Directions de services, composantes, laboratoires, Direction des Achats

Éléments de contexte : La mise en place d'une politique voyage et d'un plan de mobilité ambitieux et écologique peut avoir des conséquences sur le temps de trajet pour un déplacement professionnel, notamment le choix de prendre le train plutôt que l'avion.

Description de l'action et objectifs : Sensibiliser les responsables / chefs de service sur le fait d'accorder un temps de déplacement plus important en contrepartie d'un voyage éco-responsable. L'objectif de cette action est de sensibiliser l'ensemble des personnels par le biais de leur responsable hiérarchique pour réduire le nombre de trajets aériens liés aux missions et donc de diminuer les émissions de CO₂ liées aux déplacements professionnels de l'établissement.

Partenaire : Ademe

Échéance : 2026 : état des lieux d'un bilan Carbone des déplacements professionnels

Indicateurs de suivi : nombre de trajets aériens annuels effectués sur l'ensemble des missions. Nombre de trajets en train annuels effectués sur l'ensemble des missions.

Lien avec les schémas directeurs : Cette action répond aux objectifs du Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2030 de l'établissement :

- Objectif 5 « Former et sensibiliser les personnels pour développer une culture commune sur les enjeux de transition » ;
- Objectif 7 « Renforcer les actions de sensibilisation auprès des étudiants et des personnels afin de favoriser leur engagement »
- Objectif 11 « Promouvoir des mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » ;
- Objectif 14 « Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique de l'établissement en déployant des actions ambitieuses d'efficacité et de sobriété énergétiques ».

Action 30 - Expérimenter la mise en place d'une bourse de mobilité écoresponsable UJM complémentaire de la bourse Erasmus+

Axe 3 - Déplacements longues distances des étudiants

Thématique : Covoiturage et transports en commun

Enjeu : Accompagner la pratique des modes alternatifs

Public cible : Étudiants

Service porteur de l'action : Direction des Relations Internationales

Services contributeurs : Bureau des mobilités internationales, Service T4EU, Direction de la Vie de campus, Mission DD&RS, Direction des Services Financiers, Agence Comptable.

Éléments de contexte : Dans le cadre du financement Erasmus+ attribué par l'Union européenne à l'UJM, un complément à la bourse est proposé aux étudiants qui privilégient des modes de transport à plus faible impact carbone à l'aller et au retour, pour leur mobilité d'études ou de stage en Europe. Son montant reste toutefois modeste au regard des tarifs proposés par les compagnies aériennes low-cost par rapport au coût d'un trajet en train.

Description de l'action et objectifs : Cette action vise à expérimenter la mise en place d'une bourse d'éco-mobilité complémentaire, financée par l'UJM, afin de renforcer l'aide existante. L'objectif est d'encourager les mobilités écoresponsables des étudiants, de lever les freins financiers associés à ces choix et d'affirmer l'engagement de l'Université en faveur d'une mobilité internationale plus responsable.

Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation afin d'envisager sa pérennisation ou son ajustement.

Échéance : Rentrée 2026-27

Indicateurs de suivi : Taux de recours à la bourse éco-mobilité (en %). Part des mobilités bas carbone. Nombre de bénéficiaires. Évolution du nombre de mobilités éco-responsables réalisées.

Lien avec les schémas directeurs

Cette action répond aux objectifs 11, 14 et 15 du Schéma Directeur DD&RS 2025-2030 : « Promouvoir des mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » ; « Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique de l'établissement en déployant des actions ambitieuses d'efficacité et de sobriété énergétiques » et « Faire de la politique achat de l'établissement un levier stratégique pour assurer des modes de consommation durable ».

Action 31- Renforcer l'information sur les bourses de mobilité écoresponsables

Axe 3 - Déplacements longues distances pour les étudiants

Thématique : Covoiturage et transports en commun

Enjeu : Communiquer et sensibiliser

Public cible : Étudiants

Service porteur de l'action : Direction des Relations Internationales

Services contributeurs : Bureau des Mobilités Internationales, Service T4EU

Éléments de contexte : Dans le cadre du financement Erasmus+ attribué par l'Union européenne à l'UJM, un complément à la bourse est proposé aux étudiants qui privilégient des modes de transport à plus faible impact carbone à l'aller et au retour, pour leur mobilité d'études ou de stage en Europe. Cependant, cette aide reste aujourd'hui insuffisamment sollicitée, en partie en raison d'un manque d'information ou de sensibilisation des étudiants.

Description de l'action et objectifs : L'objectif de cette action est de renforcer la communication autour du financement dédié aux mobilités écoresponsables et de porter une attention particulière aux contraintes pratiques du choix du mode de transport dans l'accompagnement et la préparation des étudiants à leur mobilité internationale. Cette action s'inscrit dans la stratégie globale de réduction de l'empreinte carbone des déplacements de l'établissement.

Cela se traduira notamment par :

- Des actions de sensibilisation lors d'événements dédiés à la mobilité internationale (ex. : réunion préparatoire à la mobilité en mai, Erasmus Days en octobre).
- La sensibilisation des personnels en charge des mobilités d'études ou de stages, afin qu'ils intègrent systématiquement cette dimension dans l'accompagnement des étudiants.
- La valorisation des récits de mobilité bas carbone.

Échéance : 2nd semestre 2025-26

Indicateurs de suivi : Nombre de participants aux événements, évolution du nombre de mobilités écoresponsables réalisées.

Lien avec les schémas directeurs :

Cette action répond aux objectifs 2 et 11 du Schéma Directeur DD&RS 2025-2030 : « Communiquer et valoriser les démarches DD&RS mises en place » et « promouvoir des mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire »

Action 32 - Proposer une organisation collective des déplacements pour les événements au sein de l'alliance européenne

Axe 3 - Déplacements longues distances des étudiants

Thématique : Covoiturage et transports en commun

Enjeu : Communiquer et sensibiliser

Public cible : Étudiants et personnels

Service porteur de l'action : Direction des Relations Internationales

Services contributeurs : Bureau des mobilités internationales, Composantes, Directions de composantes

Éléments de contexte : Dans le cadre de l'alliance Transform4Europe, de nombreuses mobilités courtes sont proposées, tant pour les personnels (T4EU Week, Staff Week, job shadowing) que pour les étudiants (T4EU Week, BIP variés). Aujourd'hui, une grande partie des participants organise ses déplacements de manière individuelle, alors que des solutions collectives pourraient être envisagées.

Cette situation concerne particulièrement les étudiants, qui partent généralement pour des durées similaires, ce qui facilite la mutualisation des trajets. Pour les personnels, notamment lors des T4EU Week, les contraintes sont plus variables (différents temps de présence et programmes), mais lorsque les durées de séjour sont proches, des solutions comme le covoiturage pourraient également être mises en place.

Description de l'action et objectifs : Cette action vise à mettre en relation les différents publics, en particulier les étudiants et personnels se rendant dans des destinations proches (Allemagne, Espagne, Portugal, Italie, Slovénie).

L'objectif est d'encourager des solutions telles que le covoiturage ou les trajets groupés, afin de réduire l'impact environnemental des mobilités, de favoriser la convivialité entre participants et de permettre, le cas échéant, l'accès à des financements complémentaires liés aux mobilités durables ou inclusives.

Un volet communication sera mis en place pour mettre en contact les personnes se rendant vers la même destination, afin qu'elles puissent s'organiser ensemble pour leurs déplacements, partager leurs projets de voyage et favoriser des trajets collectifs plus conviviaux et collaboratifs. Cette initiative permet également de renforcer les échanges et la solidarité entre étudiants et personnels avant et pendant le voyage.

Échéance : 2nd semestre 2026-27

Indicateurs de suivi : Taux de recours à la bourse éco-mobilité (en %). Part des mobilités bas carbone. Nombre de bénéficiaires. Évolution du nombre de mobilités éco-responsables réalisées

Lien avec les schémas directeurs :

Cette action répond aux objectifs 11 et 14 du Schéma Directeur DD&RS 2025-2030 : « Promouvoir des mobilités durables en développant des solutions accessibles, bas carbone et adaptées aux besoins de la communauté universitaire » et « Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique de l'établissement en déployant des actions ambitieuses d'efficacité et de sobriété énergétiques ».